



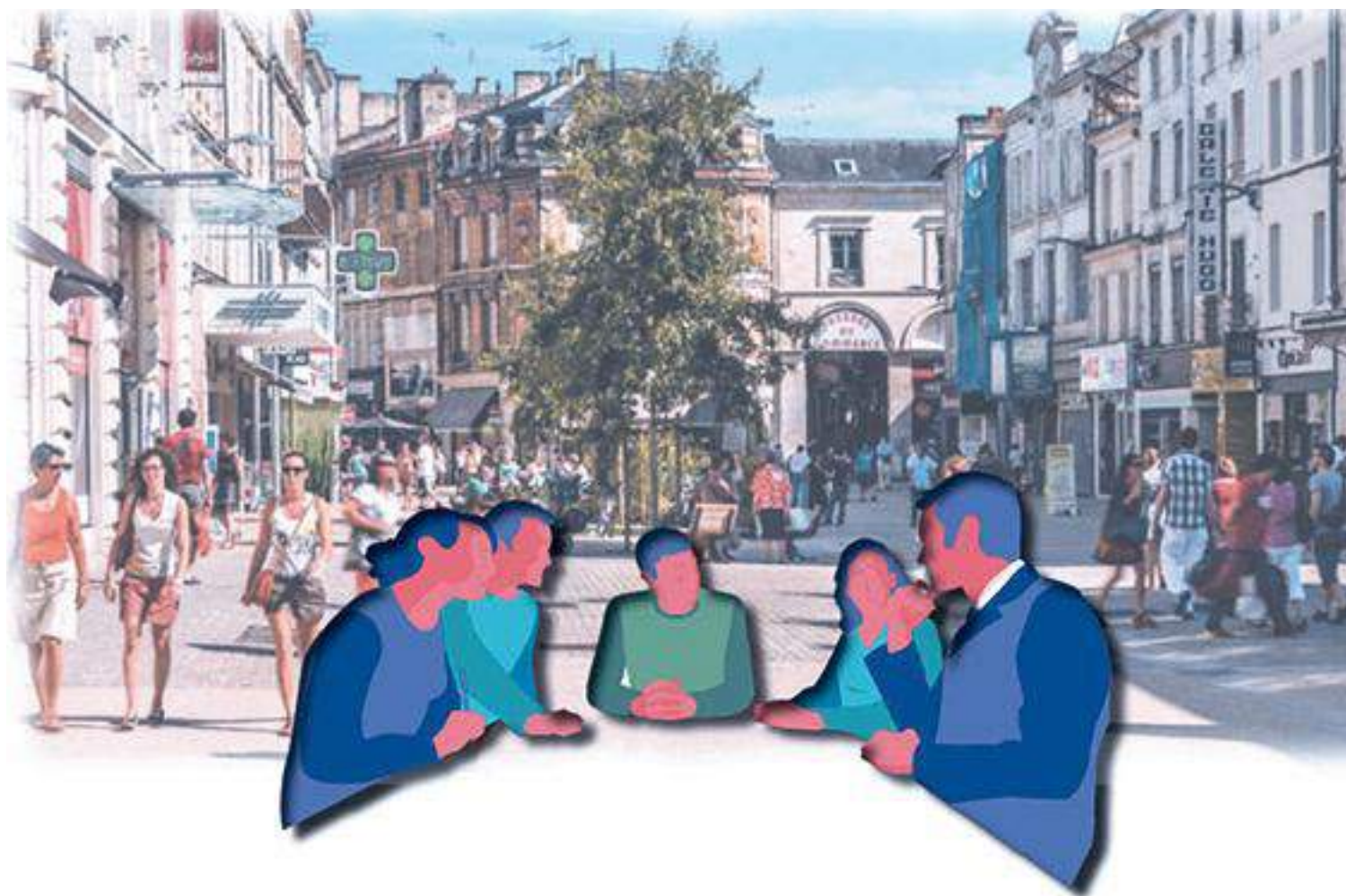
Conseil de
Développement
Pays de Lorient

LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

Usages et attentes des habitants

Avis du CDPL

Novembre 2019



Sommaire

4	Préambule
5	I : Objectifs et méthode retenue
5	A. Objectif de la saisine
5	B. Méthode retenue : une démarche participative
7	II. LA DÉVITALISATION DES CENTRES-VILLES : LES PETITES ET MOYENNES VILLES CONCERNÉES
7	Focus : centre-ville, centralité... de quoi parle-t-on ?
7	A. Les grandes causes de la dévitalisation des centres-villes des moyennes et petites villes
8	B. Des conséquences visibles sur les centres-villes
9	C. Spécificités des villes rurales
10	Focus : l'impact de la ville sur le comportement
10	Focus : le genre et la ville
11	D. Un renouvellement de l'action publique ?
11	1. Une prise de conscience nationale
12	2. Les apports et les limites de l'action publique
13	3. Quelles démarches sur le pays de Lorient ?
14	Focus : Le Scot du pays de Lorient
15	III : LES CENTRES-VILLES AU REGARD DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
15	A. La situation actuelle
15	1. Un taux de vacance commerciale significatif
15	2. Une population vieillissante et une périphérisation des familles
16	3. Des déplacements plus nombreux et plus longs
17	4. Quels enjeux pour les centres-villes et centres-bourgs du pays de Lorient ?
17	B. La démarche du CDPL
17	1. les auditions
18	2. les ateliers participatifs
23	3. Le questionnaire
25	C. Comment les participants s'approprient-ils leur centre-ville ?
25	1. la question du périmètre
26	2. L'importance des places publiques
26	3. les offres indispensables
27	4. Une pratique du centre-ville en fonction des modes de déplacement

28	D. Les attentes, les envies pour un centre-ville idéal
28	1. Les points forts des centres-villes du pays de Lorient
29	2. L'accessibilité pour tous : une priorité
29	Focus sur la ville-centre, Lorient
31	IV. PROPOSITIONS POUR UN CENTRE-VILLE, CENTRE-BOURG À L'IMAGE DES HABITANTS
31	A. Un centre-ville qui évolue et s'adapte aux habitants
31	1. Intégrer les habitants à la décision
32	2. Développer de nouvelles formes de concertation
34	3. Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes
35	B. Un lieu pour vivre-ensemble
35	1. Les espaces partagés et mutualisés
36	2. Des animations en s'appuyant sur la culture
37	3. Des lieux de rencontres
39	4. La place des enfants
39	C. Un lieu accessible pour tous
39	1. Réduire les distances grâce aux commerces et services
40	2. Mobilités pour tous et déplacements doux
41	D. Un lieu où il fait bon vivre
41	1. Rêver habiter le centre-ville
44	2. Les espaces de ressources ou comment pallier les impacts de la densification
45	3. Se balader, flâner en centre-ville
46	4. Une offre commerciale nécessaire
47	5. Le centre-ville de demain sera Nature
49	6. Centre-ville, centre-bourg, lieu de pratiques sportives
49	7. Un enjeu de santé
51	E. Quelle place pour le numérique ?
52	Conclusion
53	SYNTHÈSE
55	Annexes :
	- Lettre officielle de demande de saisine
	- Les ressources
	- Énoncés des ateliers et questionnaire
	- Composition du groupe de travail

UNE COMMANDE DES ÉLUS AU CDPL

Le 22 mai 2018, Lorient Agglomération saisit le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) sur la question des centres-villes et centres-bourgs.

Le livrable de cette saisine doit, en se basant sur une concertation la plus large possible :

- d'une part, recueillir les attentes et les besoins de la société civile dans toute leur diversité concernant l'évolution et le devenir des centres-villes et centres-bourgs
- d'autre part, proposer des préconisations intégrant les différents volets de la politique de Lorient Agglomération que sont : l'aménagement de son territoire et le développement économique.

Le CDPL constitue l'une des formes d'expression de la démocratie locale, un outil d'échanges, de dialogues, de réflexion et de production d'idées au service du pays de Lorient qui regroupe trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 46 communes et près de 290 000 habitants. Il rassemble des hommes et des femmes tous bénévoles, issus de la société civile et n'ayant pas de mandat politique. C'est une assemblée locale consultative qui contribue par ses avis et propositions à l'avenir du pays, au brassage d'idées et à l'émergence de projets nouveaux. Chargé par les élus des EPCI du pays d'émettre des avis et des propositions en matière de développement, le CDPL vise à établir un rapport plus direct entre citoyens et élus. En plus de cette activité de saisine, le CDPL anime huit groupes de travail (Démocratie et citoyenneté, Economie verte, Aménagement du territoire, innovation sociale numérique, maritimité, alimentation et agriculture, stratégie de territoire, culture).

Il est actuellement composé d'une centaine de membres représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et environnementaux répartis en quatre collèges :

- Entreprises et partenaires sociaux ;
- Institutions : organismes publics et para-publics ;
- Associations ;
- Citoyens (personnes qualifiées, habitants...).

Cette saisine concerne directement le groupe de travail "Aménagement du territoire".

I. OBJECTIF ET MÉTHODE RETENUE

A. Objectif de la saisine

La question de la revitalisation des centres-villes est, sur tous les territoires, au cœur des préoccupations et des politiques publiques. Lorient Agglomération a décidé, dans le cadre de ses compétences, de faire appel au CDPL pour connaître l'avis et les attentes de la société civile et des citoyens sur l'avenir des centres-villes et centres-bourgs.

Le pays de Lorient vit une actualité riche concernant les centralités avec plusieurs communes candidates aux appels à projets "Coeur de Ville" portés par l'État et la Région.

La saisine s'inscrit dans cette dynamique qui cherche à contrer une dévitalisation des centres-villes des villes moyennes.

Dans cet avis, il était demandé au CDPL de :

- Décliner au niveau du territoire les travaux du CESER, articuler les éléments généraux et les aspects concrets du territoire.
- Mobiliser les territoires éloignés.
- Proposer des actions les plus précises et les plus concrètes possible.
- Avoir une vue transversale : habitat, déplacements, services, numérique, attractivité....
- Idéalement avec une focale sur Lorient

Le CDPL a donné une réponse favorable à cette saisine le 6 juillet 2018. Il a décidé de cibler ses démarches sur la manière dont la population pratique les centres-villes du pays de Lorient et à proposer des préconisations afin de dynamiser les centres-villes et centres-bourgs (en annexe : saisine de Lorient Agglomération et réponse du CDPL).

B. Méthode retenue : une démarche participative

En 2015, le CDPL a décidé de mettre en place un groupe de travail "Aménagement du territoire" afin de donner un avis coordonné de la société civile sur les documents du SCot (Schéma de Cohérence territoriale) et du PLH (Programme Local de l'Habitat).

Afin de l'accompagner dans la construction de la concertation, le CDPL a décidé de recruter une stagiaire, Laura Dérout, en Master Aménagement et Urbanisme des Territoires Littoraux.

L'approche de concertation a consisté à organiser des rencontres réparties sur le territoire du pays de Lorient afin de faciliter la participation des acteurs de la société civile du bassin de vie Lorient/Quimperlé.

Cette démarche participative s'est structurée autour de:

- l'organisation de six ateliers participatifs : Hennebont, Plouay, Quéven (grand public + Espace Jeune le Baratin), Kervignac et Clohars-Carnoët
- un questionnaire en ligne
- des réunions spécifiques, notamment avec Audelor, la CMA et la CCI

Elle se traduit par la mise en œuvre de plusieurs phases :

- présentation aux élus de Lorient Agglomération, des premiers résultats
- remise aux élus du rapport sur les centres-villes du CDPL;
- présentation des travaux au grand public
- évaluation de la prise en compte de l'avis du CDPL par Lorient Agglomération.

II. LA DÉVITALISATION DES CENTRES-VILLES : LES PETITES ET MOYENNES VILLES CONCERNÉES

Centre-ville, centralité... de quoi parle-t-on ?

Les centralités polarisent plusieurs fonctions : social, activités économiques et commerciales, habitat, services, culture, éducation, transports...(un quartier, une zone périphérique peuvent être considérés comme une centralité si elle concentre plusieurs activités, fonctions et rayonne sur les autres quartiers). Depuis le transfert en périphérie des populations et de l'offre commerciale, il n'existe pas une centralité mais une multi-centralité sans cesse en évolution.

Lorsque nous évoquons le centre-ville, nous y ajoutons une dimension historique et une identité forte. Le centre-ville est le cœur historique de la ville, sa vitrine, un vecteur d'image et d'identité pour un vaste territoire. Sa redynamisation constitue alors un véritable enjeu fédérateur.

A. Les grandes causes de la dévitalisation des centres-villes des moyennes et petites communes

Les centralités d'hier sont très différentes de celles d'aujourd'hui et de demain. Le fondement des centres-villes a évolué et ce pour plusieurs raisons :

- La métropolisation : dans un contexte d'intensification des flux et des mobilités, d'une forte libéralisation des échanges, les métropoles s'imposent comme centres de coordination, de création et d'innovation. Elles se sont mieux adaptées aux transitions technologiques et sont très attractives du point de vue culturel pour les habitants diplômés et aisés... au détriment des villes moyennes.

- La désindustrialisation : les villes petites et moyennes ont souvent été plus dépendantes de l'industrie que les grandes villes tournées vers l'économie de la connaissance. La désindustrialisation a affecté en profondeur certaines villes moyennes.

- Le vieillissement de la population : l'espace péri-urbain a attiré la construction de logements favorisant l'installation des ménages jeunes. Les jeunes sont aussi attirés par les métropoles, créatrices d'emploi, de culture, d'innovation...). Les individus âgés dont la vue et les réflexes s'amenuisent ont tendance à délaisser l'usage de la voiture et à rester en centre-ville.

- La temporalité avec un temps de trajet domicile-emploi qui s'allonge et une déconnexion plus forte entre lieu de domicile et lieu de travail (coupure avec le centre).

- L'étalement urbain et un habitat pavillonnaire neuf qui s'accroît face à au coût élevé de la rénovation.
- Le désengagement de l'État dans les territoires avec la suppression de services publics, sources d'emplois et de services suite à la politique de rationalisation des services publics à partir de 2000.
- La "révolution commerciale", à partir des années 1960-70, avec l'essor de la grandes distribution hors des agglomérations. Le centre-ville n'est plus l'unique lieu d'achat. L'implantation en périphérie des chaînes franchisées leur a fait bénéficier d'un marché du foncier abordable. Face à cela, le commerce du centre-ville subit une augmentation des loyers, des difficultés à remettre aux normes des bâtiments anciens. La dématérialisation et le e-commerce ne bénéficient pas au centre-ville. *"Dans certaines villes moyennes et petites, les biens de consommation courante se font rares dans les magasins du centre-ville, qui ferment leurs portes, concurrencés par la grande distribution. En conséquence, les consommateurs se tournent vers Internet. Un cercle vicieux. L'engouement pour les zones de logistique s'explique par l'essor du commerce en ligne. Rien n'est plus fructueux, pour les promoteurs immobiliers européens, que d'investir dans les hangars destinés à stocker les objets en tous genres que les consommateurs se font livrer à domicile. Emplois contre terrain constructible. Et ceux-ci sont de plus en plus vastes"* publie Olivier Razemon dans le Monde en octobre 2018. A cela s'ajoutent les conséquences des flux logistiques dans l'espace public : l'augmentation des va-et-vient des véhicules de livraison commence à congestionner les grandes villes.
- La ville "tout automobile" : l'aménagement du territoire est fait pour la voiture. Les centres traditionnels sont mal connectés aux réseaux de transports et aux axes routiers. En France comme dans de nombreux pays riches, le réflexe des aménageurs consiste encore à étaler les équipements, emplois et commerces toujours plus loin, en partant du principe que « tout le monde a une voiture » et que chacun s'en sert pour tout.

En résumé, les métropoles où se concentrent l'emploi et la politique d'aménagement du territoire avec son étalement foncier sont les grandes causes de la dévitalisation des centres-villes.

B. Des conséquences visibles sur les centres-villes

Depuis quelques années, nous assistons à une dévitalisation des centres-bourgs et des centres-villes dans les petites et moyennes villes. Ce processus de dévitalisation se traduit par plusieurs facteurs, le plus visible étant une vacance commerciale croissante. Dans certaines villes moyennes, les vitrines commerciales ferment les unes après les autres. L'image du centre se dégrade peu à peu. Il devient moins attractif et dynamique, ceci donnant à terme une mauvaise image du centre-ville et une perte de son identité. Toutefois, la vacance touche également les logements du centre-ville, logements qui se dégradent. Il s'en suit une diminution de la population et un abaissement du niveau de vie.

Lorsqu'on parle de la dévitalisation du centre-ville, le commerce n'est par conséquent pas le seul domaine à être concerné. La qualité de vie, le logement, les flux, l'identité, l'accessibilité ...sont d'autant de domaines impactés. Le poids de la grande distribution et du tout-voiture a contribué à un comportement standardisé. Le centre-ville ne fait plus exception.

La nécessaire adaptation des cabinets médicaux aux personnes à mobilités réduites est un frein à la mise aux normes des bâtiments dans les centres. On va privilégier la construction neuve au détriment de la

densité médicale.

Comme le souligne le CESER dans son étude sur les centralités *"De manière générale, le recul de l'animation en centre-ville se traduit souvent par une dégradation de leur image qui s'accompagne d'une perte de sens collectif"*. La conséquence directe est une trajectoire vers plus de désociabilisation, c'est-à-dire une perte du lien social, un recul de la mixité, une perte de la qualité de vie et de l'appartenance collective. Les choix politiques ont poussé à la concurrence territoriale aggravant la situation.

L'articulation des villes moyennes avec leur territoire - et donc avec les communes alentour - est essentielle.

C. Spécificités des communes rurales

Le monde rural est aussi touché par la dévitalisation de ses centres-bourgs. Héritier de l'ancien monde paysan et de dispersion territoriale, il a essuyé les plâtres de l'industrialisation et de sa logique de concentration dans les villes (lieux de production) ce qui a provoqué un exode rural. L'individualisme devient une conséquence de la société de consommation. Le monde paysan conserve une image "obsolète" d'un monde qui aurait échappé à la modernité. Même si, aujourd'hui, cette image tend à changer avec une nouvelle façon d'occuper le territoire (séparation des lieux de résidence et des lieux d'emploi) et un regain d'intérêt pour un mode de vie différent de celui offert par les villes et porté par des valeurs recherchées par les nouvelles générations (convivialité, partage, lenteur...), les conséquences restent visibles sur les centres-bourgs : fermeture des cafés et commerces d'alimentation, phénomène des "volets clos" une bonne partie de l'année, perte d'identité....



L'impact de la ville sur le comportement et la psychologie humaine

Plusieurs études (sociologie, psychologie, géographie...) évoquent l'impact de l'environnement sur le comportement et le bien-être humain. Valérie Jousseume, géographe, souligne dans ses conférences qu'un environnement standardisé, monotone crée du stress, un renfermement sur soi-même et l'hyperactivité. D'autres études montrent que les stressors environnementaux sont le bruit, les températures extrêmes, la pollution atmosphérique et le surpeuplement. Des phénomènes que l'on retrouve le plus souvent dans les centres-villes.

De même, l'état d'un bâtiment ou d'un espace peut avoir une influence sur le comportement : dans un espace propre et joli, les usagers préservent cette propreté voire accentuent l'embellissement ; dans un espace dégradé, les dégradations seront accentuées.

Le genre et la ville

Une ville pensée par les hommes, pour les hommes : les femmes et les hommes ne profitent pas de la même façon des ressources offertes par la ville, notamment en ce qui concerne l'accès aux espaces et équipements publics. Ceux-ci ne sont pas toujours adaptés pour les femmes, et plus généralement pour tout individu qui ne correspond pas à l'utilisateur standard de l'architecture et de l'urbanisme contemporain. Cet usager type, défini par Le Corbusier en 1945 sous les traits du Modulor, a servi à établir de nombreuses normes architecturales toujours en vigueur aujourd'hui. Ainsi l'individu "moyen" serait un homme d'1,83 m, en pleine possession de ses capacités physiques et qui jouirait de toutes les ressources nécessaires à sa libre circulation. Cette approche androcentrée de l'urbain, tant dans sa conception que dans sa fabrication, génère donc des inégalités de fait dans les pratiques et usages de la ville entre les femmes et les hommes, notamment en termes d'accessibilité.

Plusieurs secteurs d'inégalités sont visibles dans la ville :

- Visibilité (noms de rues, signalétique...)
- Occupation de l'espace public (flânerie, sport, équipements urbains...). Exemple : Les toilettes sont indispensables, pour les femmes comme pour les hommes. C'est à la fois une question d'hygiène, mais aussi une question d'accessibilité et de confort. La présence de toilettes doit être également pensée pour les personnes accompagnant des enfants et des personnes âgées. Les femmes sont celles qui ont le plus besoin de toilettes publiques propres, sécurisées et bien aménagées, mais ce sont aussi celles qui en ont le moins !
- Des loisirs qui profitent en priorité aux garçons.
- Des offres de transport insensibles aux spécificités de genre.
- Sans oublier la culture du harcèlement et le sentiment d'insécurité qui en découle.

Sophie Louargant, géographe, insiste sur la distance toujours problématique entre les intentions affichées en matière d'égalité des sexes dans la ville et la difficile prise en compte par l'action publique locale des usages partiellement différenciés entre les femmes et les hommes. Au sein de l'agglomération grenobloise, les décideurs ont inscrit à leur agenda politique la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'occupation de l'espace, notamment en commandant une étude auprès de géographes sur l'usage des parcs de nature qui révèle bien des différences entre les sexes. Toutefois, ce constat a du mal à alimenter durablement l'action publique.

D. Un renouvellement de l'action publique ?

1. Une prise de conscience nationale

L'État a soutenu les villes moyennes par différents dispositifs. En 1973, il met en place les contrats de villes moyennes. L'objectif étant d'offrir une meilleure qualité de vie en permettant aux habitants d'accéder à des pratiques culturelles et socio-éducatives. Cette politique a cherché à apporter davantage d'effets qualitatifs que quantitatifs en développant des villes à « taille humaine ». Elle visait à éviter les phénomènes d'engorgement et de ségrégation auxquelles les grandes villes sont confrontées. En Bretagne, cinq villes ont pu bénéficier de ce contrat : Morlaix, Quimper, Vannes, Redon et Fougères.

En 2007, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) a lancé son appel à l'expérimentation « 20 villes moyennes témoins ». Le but étant d'approfondir les questions de l'enseignement supérieur, les transports et l'accessibilité, la revitalisation des centres villes, la santé et l'offre de soins dans les villes moyennes. Ces expérimentations ont permis de mettre en oeuvre des partenariats entre les collectivités locales, l'État et ses agences ou établissements publics. Des politiques publiques en faveur des villes moyennes ont été définies après leur évaluation.

Puis en 2014, un programme expérimental de revitalisation des centres-bourgs a été lancé par le gouvernement. Cette démarche a vocation à conforter un maillage équilibré du territoire, avec la présence de centres-bourgs vivants et animés. Cette expérimentation concerne deux types de territoires, les bourgs des bassins de vie ruraux et les bourgs dans les troisièmes couronnes périurbaines. Le programme vise à dynamiser l'économie des bassins de vie, améliorer le cadre de vie et accompagner la transition écologique des territoires. Pour la Région Bretagne deux communes ont été retenues, les communes de Guingamp et de Louvigné-du-Désert.

En 2016, l'État a consacré 300 millions d'euros du Fonds de soutien à l'investissement local à des communes de moins de 50 000 habitants exerçant des fonctions de bourg centre pour leur bassin de vie. Un autre dispositif a complété la démarche de l'État, les Contrats de ruralité. Leurs objectifs sont de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Les projets à conduire doivent s'articuler autour de six volets : accès aux services et aux soins, au développement de l'attractivité du territoire, à la redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ... Ces contrats sont également une opportunité pour fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans les territoires ruraux. A cela s'ajoutent des conventions « centres-villes de demain » signées entre les collectivités et la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Le dernier programme en date "Action Coeur de Ville" est un plan national déployé depuis 2017. Il concerne 222 villes dont Lorient. Différentes problématiques et enjeux devront être traités par ce projet de territoire : conforter et faire revenir les ménages dans les logements de centre-ville, redonner de la force au tissu commercial et économique, favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire, améliorer la qualité de vie et soutenir la vie locale.

Ces politiques et ces programmes ont été créés afin de compenser et ralentir la dynamique de dévitalisation. Au fil des années, on peut constater que les programmes mis en oeuvre par l'État permettent aux collectivités d'agir sur des leviers de plus en plus larges.

Action Coeur de Ville : les limites

Selon Aurélin Delpirou, géographe, maître de conférence à l'Ecole d'Urbanisme de Paris, dans la plupart des villes retenues dans le plan Action Coeur de Ville, les postures et les discours sont encore adossés à une recherche de compétitivité et d'attractivité, sur un modèle métropolitain. Or, dans bien des cas, ces objectifs apparaissent en décalage non seulement avec les capacités réelles d'accueil et les fonctions des villes concernées, mais aussi avec l'évolution des besoins et des modes de vie de leurs habitants. Le plan passe ainsi largement à côté d'enjeux majeurs tels que la limitation de l'étalement urbain, la gestion du vieillissement, la rétraction des circuits commerciaux, l'aménagement des friches commerciales, la production de logements adaptés aux trajectoires résidentielles et au profil socio-professionnel des résidents, la participation des habitants à la transformation de leur cadre de vie. L'écueil est que les causes de la dévitalisation des cœurs d'agglomération sont à la fois multiples et multiscalaires. L'une des principales d'entre elles est l'exacerbation des concurrences (fiscales, résidentielles et bien sûr commerciales, incarnées par l'extension continue des grandes surfaces) entre centres et périphéries au sein des aires urbaines intermédiaires. Or, comme son nom l'indique, Action cœur de ville ne prévoit ni dispositif ni outil spécifique pour agir sur ces dynamiques à une échelle large. Un programme de renforcement des centres ne peut faire l'économie d'une réflexion plus globale sur le rôle des villes moyennes vis-à-vis de leur hinterland, sur l'évolution des mobilités au sein de leur bassin de vie, sur la politique foncière à mener dans leurs franges périurbaines... Les politiques territorialisées confondent souvent l'espace du problème (le cœur de ville) avec celui de sa solution (l'agglomération et ses franges, sinon toute l'aire de chalandise).

"Action coeur de ville : une réponse en trompe-l'oeil à la crise des villes moyennes ?" Aurélien Delpirou, 28/10/2019

2. Les apports et les limites de l'action publique

Le CESER - dans son rapport "Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !" - souligne la prise de conscience collective en Bretagne à partir de 2014. Ceci-dit, les contradictions politiques au niveau local ne cessent d'aggraver la situation. D'un côté, une mobilisation accrue des élus et habitants, des appels à projets tels que "Redynamisons les centres-bourgs et centres-villes de Bretagne" portés par la Région et de l'autre côté, des acteurs publics qui continuent de privilégier le développement des périphéries sous couvert de développement économique et de compétition territoriale. Nombre d'acteurs publics sont encore dans une logique de recherche de croissance qui dépend du nombre d'entreprises et du nombre d'habitants. La fiscalité actuelle accentue ce développement lié à la croissance. La création de zones d'activités et de lotissements en périphérie reste à un coût avantageux par rapport aux centres-villes.

L'autre limite de l'action publique se situe au niveau de son fonctionnement. Les choix et orientations politiques de l'action publique privilégient une approche sectorielle "en silo" et descendante. *"L'insuffisante prise en compte des dimensions transversales de l'action publique et l'absence souvent observée d'une stratégie globale de développement se traduit par un certain nombre de contradiction dans la mise en oeuvre opérationnelle des politiques publiques... ce qui entraîne un manque de lisibilité de l'action publique"* précise le CESER. Une approche dont ne font pas exception les agglomérations du pays de Lorient malgré



une certaine évolution.

3. Quelles démarches sur le Pays de Lorient ?

Sur le territoire de l'ex-Pays de Lorient (sans Quimperlé Communauté) le constat est sans appel : le taux de vacance moyen des centralités commerciales est de 11,2% (chiffres : Audelor). Treize communes sur 30 ont un taux de vacance supérieur à la moyenne. Pour contrer ce phénomène, les élus se sont emparés du sujet lors de la révision du SCoT. Le Document Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) y est devenu contraignant : tout commerce souhaitant s'implanter en périphérie doit répondre aux critères fixés par ce document du SCoT. Ces règles seront plus souples lorsque le taux de vacance sur l'ensemble du territoire du SCoT passera en dessous du seuil de 9%. Via ce document politique, les élus ont pris le parti de préserver les centres-villes de leurs communes. Autre sujet débattu par les élus : les déplacements. Les nouveaux équipements et activités devront dorénavant se concentrer dans les centres-villes. L'idée est de maîtriser les déplacements « à la source » par une urbanisation plus rationnelle. Le territoire se doit aussi développer des modes de transports alternatifs à l'automobile. L'offre de logement est également un moyen de maintenir la vitalité des centres-bourgs et centres-villes. Nous notons par là une prise en compte politique de la problématique des centres-villes et centres-bourgs.

Toutefois, à la lecture des différents travaux de l'agence d'urbanisme et de développement économique Audelor sur la question des centralités, nous pouvons observer une plus grande proportion d'études sur l'axe commercial. D'ailleurs, la saisine du CDPL sur la question des centres-villes, centres-bourgs par Lorient Agglomération entre dans un contexte de prise de compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par l'agglomération. La plupart des études demandées à Audelor porte sur une unique thématique (emploi, logement, déplacements....). Une étude "Centres-villes et centres-bourgs du pays de Lorient. Quels enjeux ?" amène une vision plus transversale, en évoquant à la fois l'identité des centres, les déplacements, le logement et la fonction commerciale. Au niveau de l'agglomération, plusieurs politiques pouvant favoriser le dynamisme des centres-villes sont menées mais sans vue d'ensemble ni transversalité visible. Cela marque une politique sectorielle qui peut être un frein au développement d'actions bénéfiques.

En exemple, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lorient Agglomération ne prend pas en compte dans ses orientations la problématique des centres-villes excepté par une mention en référence au SCoT *"Par ailleurs, au-delà des opérations de renouvellement urbain, des objectifs d'intervention sur le bâti existant (rénovation) devraient permettre de maintenir l'attractivité du parc existant, et ainsi des centralités, face à la concurrence de l'offre neuve"*. Une seule action concerne les centres-bourgs : *"ACTION 15 : logement des jeunes - Encourager le développement de petits logements en centre bourg"*.

Un autre frein peut se situer au niveau d'un manque de concertation entre les communes elles-mêmes. Le dynamisme d'un centre-ville ou d'un centre-bourgs est lié à la vitalité (ou non) du voisin et de la ville-centre. Les centres-villes et centres-bourgs d'un même territoire sont liés et peuvent être complémentaires.

Le SCoT a été élaboré à l'échelle du pays de Lorient mais chaque PLU (Plan Local de l'urbanisme) est à la charge des communes. Les communes de Lorient Agglomération et de la CC Blavet Bellevue Océan n'ont pas transféré la compétence au niveau intercommunal (Plan Local d'urbanisme Intercommunal). Même si le SCoT reste prescriptif, l'élaboration de la phase opérationnelle des PLU peut être marquée par la volonté (ou non) des élus qui se limite aux frontières de leur propre commune.

A contrario, Quimperlé Communauté est compétent en la matière et élabore un PLUI. Concernant, plus

précisément la question des centres-villes et centres-bourgs, la politique de Quimperlé Communauté n'est pas clairement affichée dans son SCot. L'agglomération a recruté un animateur de centre-ville pendant quelques années mais l'expérience n'a pas été concluante et n'a pas été prolongée.

Particularité de la ville-centre, Lorient

Aujourd'hui, pour lutter contre la perte de dynamisme des centres-villes, l'État met en place des opérations qui permettent d'agir et de réfléchir un projet de manière transversale. Les communes peuvent répondre à des appels à candidatures afin de réaliser des études mais également à passer à la phase opérationnelle. Lorient a bénéficié du Plan Action Cœur de Ville lancé en 2017. Pour répondre à cet appel à projet, la ville a posé les enjeux du centre-ville de façon transversale (habitat, cadre de vie, commerces, animation, stationnement, gouvernance, évaluation...). Les acteurs du centre-ville ont été amenés à participer à la définition et à la mise en place de certaines opérations.

D'autres communes du Pays de Lorient ont répondu à l'appel à candidatures de la Région Bretagne, lancé en 2019 notamment Quéven, Ploemeur, Hennebont, Arzano, Quimperlé ...

Le SCot du pays de Lorient* fixe pour le territoire des objectifs témoins de son ambition

Ainsi, 5 points forts se dégagent du projet de territoire :

- La sobriété foncière et la limitation de la dispersion urbaine, avec l'identification des espaces socles aptes à recevoir des extensions urbaines et des quotas de foncier mobilisable à 20 ans pour chaque commune
- Des espaces économiques (agricoles et productifs) inscrits dans la durée, avec l'identification de 13 espaces agro-naturels protégés dans les secteurs à forte pression foncière, couvrant près de 7000 ha, et 24 sites d'activités permettant la mise sur le marché de 200 ha cessibles nouveaux à 20 ans
- **Une offre commerciale régulée et plus ancrée dans les lieux de vie, avec la priorité donnée aux centres-villes et centres-bourgs** pour l'accueil du commerce, la limitation des implantations commerciales en périphérie, sur 6 zones identifiées, pour des activités commerciales ne pouvant pas s'implanter dans les centres, et l'impossibilité de créer de nouvelles surfaces commerciales hors des centres et de ces 6 zones
- Une trame verte et bleue intégrée au projet de développement, avec une identification claire des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques du territoire, et leur prolongation jusqu'en milieu urbain, la trame verte urbaine, pour bénéficier dans les espaces bâtis des services des espaces de nature et d'une accessibilité aux grands espaces de nature
- Une ambition forte en matière d'habitat et de mobilité en réponse au défi énergétique, avec des objectifs de réduction de la consommation d'énergie par des formes d'urbanisation adaptées, pour les bâtiments et une mobilité douce ou « collective » facilitée, mais également la préservation des espaces ressources en matière de production d'énergie d'origine renouvelable.

* Ancien Pays de Lorient (Lorient Agglomération et Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, sans Quimperlé Communauté)

III. LES CENTRES-VILLES, AU REGARD DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

A. La situation actuelle

1. Un taux de vacance commerciale significatif

A l'échelle du SCoT (pays de Lorient sans Quimperlé Communauté), l'attractivité commerciale se mesure par le taux de vacance et par la densité de commerce. L'attractivité globale du centre-ville impacte directement la densité commerciale. Toutes les communes de plus de 2 000 habitants ont un tissu commercial de proximité dit complet soit 22 communes sur 30. Le taux de vacance commerciale moyen est de 11.2%. Treize communes sur 30 ont un taux supérieur à la moyenne. Les communes de 2 000 à 8 000 habitants sont les plus touchées, notamment celles situées au Nord ainsi que les communes de Plouhinec, Groix et Locmiquélic. Les communes de moins de 2 000 habitants ont un taux de vacance nul. En périphérie, le taux de vacances est de 7.5%. (Chiffres : Audelor)

Malgré des taux de vacance parfois élevés, neuf communes ont une densité commerciale en centre supérieur à la moyenne du SCoT. Il s'agit de Plouay, Pont-Scorff, Lorient, Port-Louis, Groix, Quéven, Bubry et Hennebont. Les raisons viennent de la configuration de la commune, de l'éloignement par rapport aux grands pôles ou encore de la fréquentation touristique

La commune qui se trouve éloignée des grands pôles commerciaux présentera une offre commerciale plus importante comparée à sa population. Ces commerces rayonnent sur les territoires alentours et sont historiquement de grands pôles marchands. Les communes disposant d'une offre commerciale abondante en périphérie ou à proximité ont tendance à avoir une offre en centralité plus réduite.

Un lien peut être fait entre densité commerciale et revenu disponible des habitants. La présence de ménages aux revenus plus élevés favorise une offre commerciale étoffée. Il est de même pour les communes insulaires et les communes touristiques.

2. Une population vieillissante et une périphérisation des familles

Selon le diagnostic du Programme Local de l'Habitat réalisé en 2016, la démographie de Lorient Agglomération se dessine comme telle :

- Une croissance démographique modérée de 0,14% par an sur la période récente
- Une poursuite de la diminution de la taille des ménages et une périphérisation des familles
- Une population vieillissante : plus de 27% de la population a plus de 60 ans
- Un territoire attractif : davantage de nouveaux habitants viennent s'installer que de personnes quittent le territoire. La ville centre garde sa fonction d'accueil en particulier pour les personnes seules et les plus jeunes.

Le vieillissement de la population pose le problème de l'adaptation des logements et des espaces publics. Un autre point soulevé par Les Petits frères des pauvres : la solitude qui s'accroît et, qui touche essentiellement les petites communes (raréfaction des services publics et de proximité, difficulté de déplacement).

La situation socio-économique :

- Près d'un habitant sur trois est retraité. Parmi les actifs, les catégories socio-professionnelles employés et ouvriers sont surreprésentées par rapport à la moyenne nationale
- La très grande majorité des actifs résidents de Lorient Agglomération et de Quimperlé Communauté travaillent sur ce territoire
- Un revenu disponible médian qui diffère peu des chiffres nationaux ou régionaux soit 19 672 €/an
- D'assez fortes disparités territoriales : des ménages aux revenus plus élevés sur le littoral que sur les communes du cœur de l'agglomération et du Nord-Est
- Une majorité de ménages éligibles au parc locatif social (60%) dont une part non négligeable logeant dans le parc privé.
- Une concentration des ménages les plus précaires sur la ville centre.

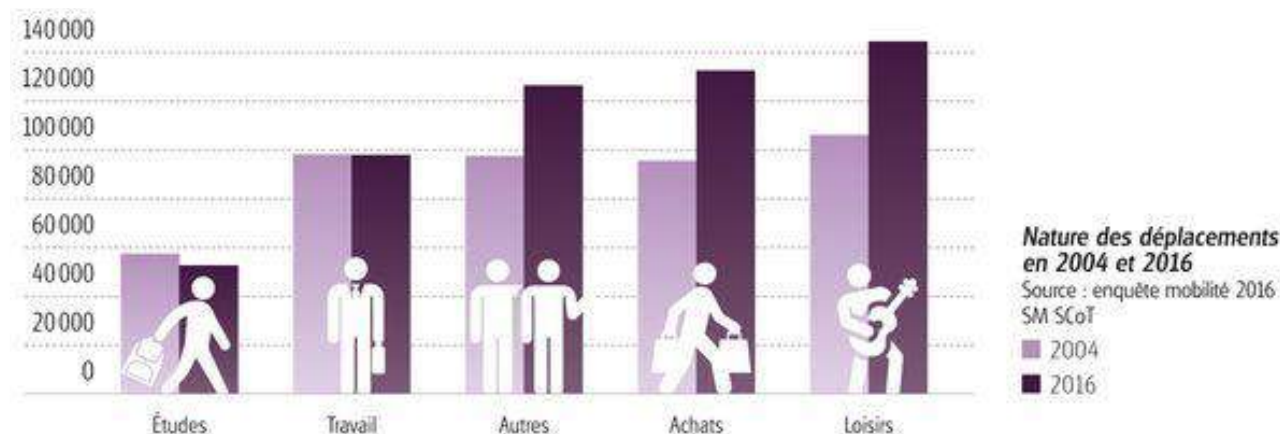
Et concernant la structure du parc de logement :

- Un territoire de propriétaires occupants
- Une part dominante de maisons individuelles, essentiellement en périphérie (90% des habitants logent dans une maison)
- Un parc locatif privé et public concentré sur le pôle urbain
- Un parc ancien et énergivore : plus d'un logement sur deux datent d'avant 1975 et 58% sont classés comme très énergivores
- Un parc de résidences secondaires peu important hors du littoral
- Une vacance assez faible et qui concerne les logements petits et anciens

D'après un article du Ouest-France du 1^{er} octobre 2019, les logements locatifs les plus recherchés sur Lorient restent sur le centre-ville ou proche. Les loyers sont identiques à ceux pratiqués à Vannes. Par contre, au niveau des achats, les biens à vendre se font plus rares et donc plus chers.

3. Des déplacements plus intenses

Les motifs des déplacements sont de plusieurs ordres : selon d'étude d'Audelor sur les déplacements, en 2016 un déplacement sur deux concerne un motif non contraint, c'est-à-dire lié à des loisirs ou des achats. Ce type de déplacement a fortement progressé depuis 2004.



Extraits de l'enquête Mobilité : *"Parmi les déplacements pour des motifs contraints, les déplacements liés aux études passent de 57 700 à 53 100 entre 2004 et 2016. Cette baisse s'explique par la diminution des effectifs scolaires sur cette même période (chiffres du rectorat). Les déplacements liés au travail restent stables. Les autres déplacements liés à l'accompagnement d'une personne, à des démarches ou à la santé sont en augmentation.[...] Si l'usage du vélo ne représente que 3% du volume total des déplacements en 2016, son évolution depuis 2004 est la plus rapide. Le nombre de déplacements effectués à vélo a quasiment doublé entre en 2004 et 2016 en passant de 12 000 à 23 200. La pratique du vélo apparaît très urbaine. On dénombre 9600 déplacements à bicyclette qui ont pour origine et destination la commune de Lorient. La pratique des modes actifs se développe sur l'ensemble des motifs de déplacements qu'ils soient contraints ou non. En 2016, 23 % des déplacements pour motifs contraints s'effectuent en mode actif contre 18 % en 2004. Le développement de la mobilité douce n'est donc pas seulement lié à la hausse des déplacements pour motif loisirs."*

Concernant les déplacements domicile-travail, ils sont en hausse constante (cf Les Navetteurs dans le Pays de Lorient - Audelor - octobre 2019) et concernent 65.4% des actifs. Cette hausse est portée par l'éloignement croissant des lieux de résidence. Les centres urbains : Lorient - Lanester - Hennebont - Quimperlé, concentrent l'emploi.

Selon Valérie Jousseau, géographe, *"aujourd'hui nous vivons une séparation de la dynamique économie et de la dynamique résidentielle grâce notamment à la voiture". Ce qui accentue le phénomène des navetteurs.*

4. Quels enjeux pour les centres-villes et centres-bourgs du pays de Lorient ?

Selon Audelor et son étude "Centres-villes et centres-bourgs du pays de Lorient (sans Quimperlé communauté), quels enjeux ?" qui traite de la problématique sous plusieurs angles (identité, le parc de logement, les flux et la fonction commerciale) en étudiant sept communes du territoire, il en ressort :

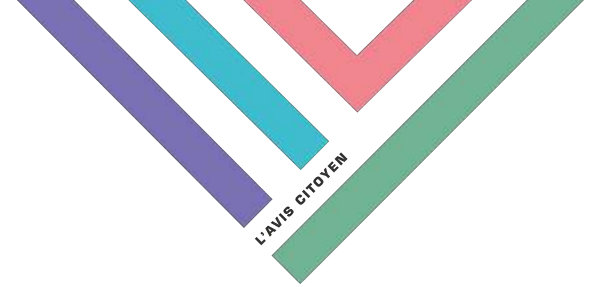
- Une baisse des commerces,
- Un manque de diversification et d'adaptation des logements,
- Une extension urbaine et une insuffisance de lien entre les espaces naturels, le patrimoine et les centralités.

Au vu des présentations ci-dessus, à cela il faudrait ajouter les enjeux du vieillissement de la population, de la précarité et de la rénovation des logements anciens, sans oublier les enjeux de bien-être de plus en plus recherchés.

B. La démarche du CDPL

1. Les auditions

Les membres du groupe de travail "aménagement du territoire" du conseil de développement ont souhaité auditionner les acteurs du territoire afin de mieux appréhender les enjeux des centres-villes. Ils ont, entre autres, rencontré la Chambre de Commerces et d'Industries (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Audelor et le Syndicat Mixte du Scot. Les intervenants ont insisté sur la transition



numérique afin de répondre au mieux aux nouveaux usages des consommateurs. Pour eux, l'usage du numérique, dont le paiement par smartphone et les nouveaux modes de livraison (click and collect, distribution à vélo....) permet de renouer avec l'expérience-client en boutique et avec une qualité de service. De manière générale, le e-commerce doit être perçu comme une offre complémentaire.

De nouvelles tendances émergent comme la fin de l'hyper-consommation et le retour à la proximité. Nos centres-villes souffrent d'un manque de diversité alors que le consommateur souhaite n'effectuer qu'un seul déplacement pour plusieurs achats et a envie de choix.

Les petits commerces sont répartis de façon diffuse or l'isolement est un frein à la création en linéaire de pôles attractifs. Actuellement, les loyers sont trop chers. Les indépendants ont donc des difficultés à s'installer ou à maintenir une activité durable. Seules les franchises accèdent aux centres villes avec une rotation trop rapide pour fidéliser les clients. La difficulté d'obtenir des baux précaires persiste.

L'art du shopping, de la consommation plaisir doit être encouragé, notamment avec une union commerçante dynamique.

Le consommateur doit pouvoir trouver plusieurs fonctions dans son centre-ville. La redensification des services publics et le maintien des services médicaux sont importants. Le centre-ville dépend aussi du vivre-ensemble avec des équipements culturels, sportifs, éducatifs...

A cela doit s'ajouter une identité porteuse de sens, un imaginaire à raconter.

Pour David Lestoux, du cabinet "Lestoux et Associés" rencontré lors d'un colloque, nous passons actuellement d'un commerce physique à un commerce digital. Les notions de services et de livraison à domicile deviennent importantes. Face à cela, nous observons une surproduction de m2 commerciaux de grandes et moyennes surfaces, mais aussi de commerces de proximité. Le commerce a été de moins en moins construit par des commerçants et de plus en plus par des opérateurs sans aucun lien avec l'exploitation des points de vente. En centre-ville, l'enjeu de la différenciation est essentielle suite à un trop fort déséquilibre entre l'offre et la demande. Par exemple, la vente directe du producteur au consommateur a un nouvel impact : l'offre alimentaire du commerce de bouche décline. Le consommateur de demain, est un senior (dans 10 ans, 40% de la population), en prenant cela en compte on ne peut plus éloigner le commerce des zones d'habitat en sachant que les problèmes de proximité seront accrus. Les jeunes "millennials" n'ont pas les mêmes pratiques (tous les achats commencent par une recherche en ligne) il est donc nécessaire de développer les effets vitrines par le numérique. Pour eux, le commerce est un lieu de balade et espace de convivialité.

Les auditions et rencontres ont orienté la réflexion sur la question des commerces, c'est pourquoi, les membres ont choisi de rencontrer les habitants afin d'avoir une vision plus large des enjeux.

2. Les ateliers participatifs

Lorsqu'on reprend la saisine et les différents échanges entre Lorient Agglomération et le Conseil de Développement, le CDPL oriente ses actions « sur la manière dont la population, dans sa diversité territoriale, aborde et appréhende l'organisation des centralités [...] Quels en sont leurs usages d'aujourd'hui et comment les envisage-t-elle pour demain ? L'objectif étant de proposer des pistes d'actions conformes aux attentes des habitants. »

2.1. Le choix des communes

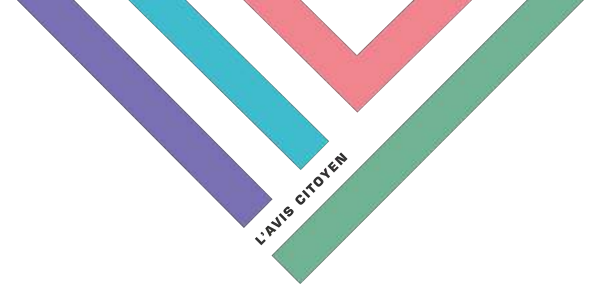
Le CDPL a dû départager les communes où proposer des ateliers. Le pays de Lorient est composé de 46 communes. Il n'était pas envisageable de rencontrer les habitants de l'ensemble de ces communes en cinq mois. Tout d'abord, les villes de plus de 20 000 habitants ont été exclues telles que Lorient et Lanester car plusieurs études et travaux ont déjà été menées sur celles-ci. Afin de déterminer les communes, plusieurs critères ont été retenus :

- Le nombre d'habitants selon données INSEE de 2015
- Le taux annuel moyen de variation de la population de 2010 à 2015 selon INSEE
- La part de résidence secondaire selon données INSEE de 2015
- La médiane du revenu disponible par unité de consommation selon données INSEE de 2015
- Son niveau d'équipement et de services selon la Base Permanente des Equipements de l'INSEE de 2018
- Son niveau de desserte
- La typologie de la commune
- Sa répartition sur le Pays de Lorient

Le nombre d'habitants et la démographie ont été choisis comme critères de sélection car ils permettent de classer les communes selon leur taille et dynamique démographique. Une commune de moins de 5 000 habitants avec une croissance démographique négative ne rencontrera pas forcément les mêmes problématiques qu'une commune de plus de 5 000 habitants accueillant de nouveaux habitants. La part de résidences secondaires a également une influence sur la dynamique de la commune. Certains centres-villes peuvent être plus fréquentés durant certaines périodes de l'année, telles que durant la période estivale pour les communes littorales. La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2015 donne une indication sur le niveau de richesse de la population. Ce critère peut être lié à la typologie de commune, puisqu'une commune littorale aura tendance à capter davantage de personnes aux revenus élevés et des personnes âgées. Cette tendance peut être différente dans une commune rurale. Par ce critère on sous-entend, sa catégorie, s'il s'agit d'une commune littorale, rurale ou urbaine. Le CDPL s'attarde également sur le niveau d'équipements et de services, de commerces et desserte de la commune car cela donne une indication sur son niveau d'influence. Cette notion sous-entend son rayonnement et sa capacité à capter des habitants d'une autre commune. Si certains commerces ou équipements ne sont pas présents dans leur centre-ville, des habitants peuvent se rendre dans d'autres communes. Par exemple, des habitants de Gestel viennent dans le centre-ville de Quéven, puisqu'il offre une plus grande diversité de commerces et de services. La desserte apporte également des informations sur son niveau d'accessibilité. Cette information couplée avec le niveau d'équipements et de services détermine le niveau d'enclavement de la commune. Lors de ces travaux, le CDPL a veillé à une bonne répartition des ateliers sur le territoire. Il été convenu que les trois Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) étaient toutes concernées par ces travaux. Ainsi au vu du nombre de communes par EPCI, l'étude a été menée sur trois communes de Lorient Agglomération et sur une commune de Quimperlé Communauté et Communautés de Communes Blavet Bellevue Océan.

Ces critères ont permis de sélectionner cinq types de communes :

- Communes littorales touristiques : cette typologie concerne essentiellement les communes littorales, elles sont présentes sur le sud du pays de Lorient. Leur population est de 695 à 11 410 habitants. La population est généralement en diminution puisque vieillissante. Quelques-unes accueillent de nouveaux habitants. Le taux de résidence secondaire est relativement important, il se situe entre 25% et 40%. La médiane des



revenus disponibles se situent majoritairement entre 20 395€ à 28 000€. Le niveau d'équipements s'élève de 19 à 651. Cet écart est important puisqu'il est lié aux nombres d'habitants et à la position géographique de la commune. Selon les caractéristiques des communes, leurs critères peuvent être supérieurs ou inférieurs aux tranches précédemment citées. C'est le cas pour Groix par exemple, qui est une commune insulaire. Sa population atteint 2 262 habitants pour 651 services et équipements. Son taux d'équipement est supérieur à d'autres communes littorales. Son revenu disponible médian oscille entre 19 500€ et 20 395€, il est inférieur à la tranche donnée. Gâvres est une commune de 695 habitants. Ce type de commune correspond à **Clohars-Carnoët**.

- Communes rurales et urbaines à fort rayonnement : cette typologie de commune comprend des communes rurales et urbaines. Elles se caractérisent par une population en légère augmentation, entre 0.40 et 0.90%. Leur part de maisons secondaires est relativement faible, elle reste sous le seuil de 4%. Ces communes détiennent de nombreux services et d'équipements commerciaux. Elles sont bien desservies. Elles peuvent exercer un rayonnement et une influence sur les communes qui les entourent. Il s'agit des communes de **Plouay et Hennebont**.

- Communes rurale et urbaines à faible influence : la population varie de 1 130 à 8 700 habitants. Leur part de maison secondaire est peu élevé, elle ne s'élève pas au-delà de 7%. Elles bénéficient d'un haut niveau d'équipements et de services. Ces communes sont relativement bien desservies. Elles peuvent abriter de nombreux pôles d'emplois. Elles captent les habitants des communes voisines, qui sont moins bien équipées. Leur influence est limitée par le rayonnement d'autres communes à proximité. **Quéven et Kervignac** correspondent à ce type de commune.

- Communes rurales : cette catégorie englobe toutes les autres communes qui ont un niveau d'équipements et de services peu importants. Leur éloignement géographique accompagné d'une mauvaise desserte peut enclaver certaines communes.

Les ateliers étaient ouverts au grand public. Lors des autres ateliers, les habitants des communes et des communes voisines étaient également conviés aux ateliers. En effet certains habitants peuvent fréquenter davantage la commune voisine que leur commune de résidence. Par conséquent, les ateliers étaient ouverts aux habitants des communes limitrophes de :

- Hennebont, soit Inzinzac-Lochrist, Caudan, Languidic, Quistinic et Brandérion
- Kervignac, soit Nostang, Merlevenez, Sainte-Hélène, Plouhinec, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres et Brandérion
- Quéven, soit Gestel, Guidel, Ploemeur, Pont-Scorff et Rédéné
- Plouay, soit Guilligomarc'h, Arzano, Inguiniel, Bubry, Lanvaudan, Calan et Cléguer
- Clohars-Carnoët, soit Moëlan-sur-Mer et Quimperlé

Au total, 32 communes étaient concernées par ces ateliers. Le CDPL a souhaité toucher des typologies représentatives des habitants (jeunes, étudiants, couples avec ou sans enfants, retraités...). Le CDPL avait bien conscience que les personnes participant aux ateliers sont généralement des retraités et des cadres supérieurs par conséquent un atelier auprès des adolescents a été réalisé. Il s'agit de l'atelier du 28 juin à **Quéven, au Baratin, au bar municipal**.

2.2. Déroulement de l'atelier et construction de l'atelier

Après la présentation des objectifs par Conseil de Développement du Pays de Lorient, les participants se sont répartis en tables rondes quelle que soit la commune de résidence. En effet, nous souhaitons obtenir des paroles les plus complètes et riches possible, pour se faire il fallait créer des conditions favorables pour libérer la parole. Les séances ont été organisées afin que chacun puisse s'exprimer. En exposant à l'ensemble des participants son avis par le biais de cartes cela a permis de confronter les opinions et de créer du dialogue et des débats. Certains énoncés nécessitent l'utilisation de 2 cartes différentes.

L'ensemble de l'atelier reposait sur deux temporalités différentes : la première partie et les deux premiers énoncés de la deuxième partie concernait le présent. Quant au dernier énoncé, il demandait aux participants de se projeter dans le futur, d'ici 20 ans approximativement.

Les cartes utilisées

Sur l'une, il y figurait le centre-ville de la commune de l'atelier sur laquelle est indiquée :

- le bâti
- le nom de rues
- le nom des quartiers
- certains commerces, équipements et services
- les sections de parcelles
- les parcelles

Sur la deuxième carte, les différentes communes du Pays de Lorient ont été différenciées par une couleur selon leur EPCI. Sur ces cartes, les participants devaient noter diverses informations.



ATELIER

- Objectifs :
 - Obtenir et de comprendre l'avis et les pratiques des habitants du Pays de Lorient vis-à-vis du centre-ville ou centre-bourg de leur commune de résidence
 - Pouvoir montrer l'influence des centres-villes entre eux
 - Connaître les attentes et les aspirations d'ici 20 ans des habitants.
- 2h30 – 3h
- 6 énoncés : 1 Partie individuelle (5 énoncés) et 1 collective

Matériel : Cartes et grilles réponses
- habitants 5 communes : Hennebont, Quéven, Kervignac, Plouay et Clohars-Carnoët

ENONCE	DUREE	MATERIEL
Le périmètre du centre-ville ou centre-bourg selon moi	10 min	Carte du centre-ville Crayon gris Feutre Grille
Mon lieu préféré du centre-ville	10 min	Carte du centre-ville Crayon gris Feutre Grille
Les thématiques importantes selon moi dans un centre-ville ou centre-bourg ?	10 min	Grille Feutre
Ce que je fais sur le centre-ville ou centre-bourg et sur le Pays de Lorient	25 min	Carte du centre-ville Carte du Pays de Lorient Feutre Grille
Noter mon centre-ville ou centre-bourg » Et Quelles améliorations faudrait-il faire pour mon centre-ville ou centre-bourg ?	30 min	Grille Feutre Feuille paperboard Grille Feutre Gomme
Comment je souhaite et rêve le centre-ville ou centre-bourg d'ici 20 ans ?	30 min	Feuille paperboard Post-it Jeux de carte Grille Feutre

Ajouter un pied de page

14

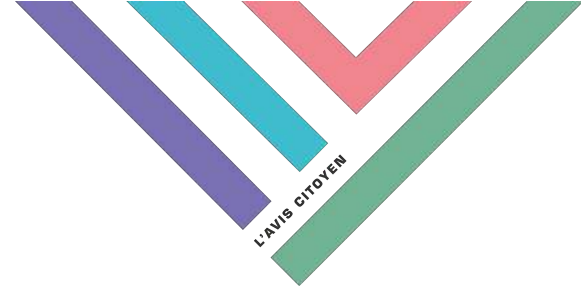
2.3 Les participants

Au total, nous avons eu 59 participants. Il s'agit d'avis et de pratiques d'une infime partie de la population mais cela nous permet d'observer une tendance. Au total, des personnes de onze communes différentes se sont rendues aux ateliers.

Les participants étaient constitués d'une majorité de retraités et de cadres supérieurs. Ils résident en moyenne depuis 23 ans sur la commune. 66% d'entre eux étaient des hommes. 52% des participants se trouvaient dans la tranche d'âge 60 et plus et 30% dans la tranche 40-59 ans. Lors des ateliers nous avons donc rencontré peu de femmes, d'adolescents et de jeunes adultes. Les ateliers ont été organisés majoritairement en semaine et en soirée, excepté celui à Quéven avec les jeunes. En ce qui concerne les jeunes, ils sont en général peu présents lors des événements organisés par le Conseil de développement.

Selon notre souhait, les élus ont été peu présents. Leurs réponses peuvent être influencées par leurs savoirs techniques comme ils participent aux documents d'urbanismes et aux projets politiques de la commune. Par conséquent leurs savoirs techniques peuvent avoir une emprise sur leurs savoirs d'usages.

Quant à la catégorie socioprofessionnelle, 44% des participants étaient des retraités, 13 personnes des cadres puis nous avons interrogés également quelques étudiants, cadres moyens et employés. Aucun ouvrier qualifié n'a été présent.



57% participants aux ateliers sont en couples avec enfants puis 16% sont célibataires sans enfants et 16% autres sont en couples sans enfant.

25% des participants travaillent à Lorient tandis que les autres travaillent à Merlevenez, Lanester, Hennebont, Clohars-Carnoët, Plouay, Pont-Scorff, Ploemeur et une personne à Rennes.

45% ont déjà participé à un atelier dont dix lors du Grand Débat. Des invitations ont été adressées par email aux personnes ayant participé aux Réunions Initiatives Locales organisées par le Conseil de Développement.

55 personnes ont déclaré utiliser le plus fréquemment la voiture comme moyen de transport. Ensuite 31 répondants se déplacent à pied. Ce taux élevé s'explique par lieu de résidence des participants proche du centre-ville. Puis 17 circulent en vélo. La voiture reste encore l'un des moyens de transport les plus privilégiés.

Le centre-ville est fréquenté tous les jours par 28 des répondants de l'atelier. 24 s'y rendent plusieurs fois par semaine. 8 personnes interrogées vivent dans le centre-ville. 50 personnes ont déclaré y aller la semaine. Concernant le moment de la journée, le matin et l'après-midi ont obtenu le plus de votes avec 40 et 24. Cette réponse peut être liée au profil des répondants. Nous avons pu voir précédemment que 52% sont des retraités par conséquent ils sont plus disponibles durant la journée mais il peut également s'agir de personnes profitant du déplacement vers le lieu de travail pour accéder au centre-ville.

Toutes les classes d'âges, de catégories socioprofessionnelles et situations familiales du pays de Lorient n'ont pas été représentées dans leur diversité (ce qui a été compensé par le questionnaire en ligne). Cependant, les avis et perceptions des participants peuvent diverger. Leurs réponses nous ont apporté de la matière à analyser.

3. Le questionnaire

Le questionnaire devait permettre d'obtenir des réponses de personnes résidant dans une ville moyenne et de catégories socioprofessionnelles différentes de celles de l'atelier.

Les résultats de ces deux méthodes diffèrent parfois selon les énoncés. Avec le questionnaire, le public est plus diversifié. De nouvelles catégories socioprofessionnelles et tranches d'âges ont pu être touchées. La participation des femmes est aussi plus importante que lors des ateliers. Comme souhaité, les Lorientais sont nombreux à avoir participé. Pour la fréquentation du centre-ville les résultats restent similaires ainsi que les moyens de transports utilisés.

Qui a répondu au questionnaire ?

123 répondants

66% des répondants sont femmes.

28% ont plus de 60 ans.

44% sont âgés de 40 à 59 ans et

28% de 20 à 39 ans.

Une seule personne de moins de 19 ans a participé.

43% des personnes sont en couples avec enfants, 30% sont également en couples mais sans enfants. Puis 10% sont célibataires avec enfants.

Quant aux catégories socioprofessionnelles :

30% des répondants sont des cadres,

21% des retraités,

16% des cadres moyens et

14% des employés et personnels de service.

Nous avons obtenu des réponses de quelques étudiants, ouvriers qualifié, artisans, sans emploi et agriculteurs. Parmi les quatre étudiants, trois étudient à Lorient et une personne à Vannes. L'ensemble des catégories socio-professionnelles sont représentées à l'exception des mains d'œuvres et ouvriers spécialisés.

La moitié des participants travaillent à Lorient.

Le questionnaire a été rempli par des habitants à

31% de Lorient,

17% de Larmor-Plage

12% de Quéven.

Les 40% de participants restant proviennent d'autres communes du pays de Lorient à des proportions oscillant entre 1% et 5%. L'essentiel des participants résident sur le territoire de Lorient Agglomération soit environ 90%. Deux personnes uniquement du territoire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan ont répondu et huit personnes de Quimperlé Communauté.

35% des répondants ont déjà partagé à un atelier dont quinze au Grand Débat

C. Comment les participants s'approprient-ils leur centre-ville ?

1. La question des périmètres

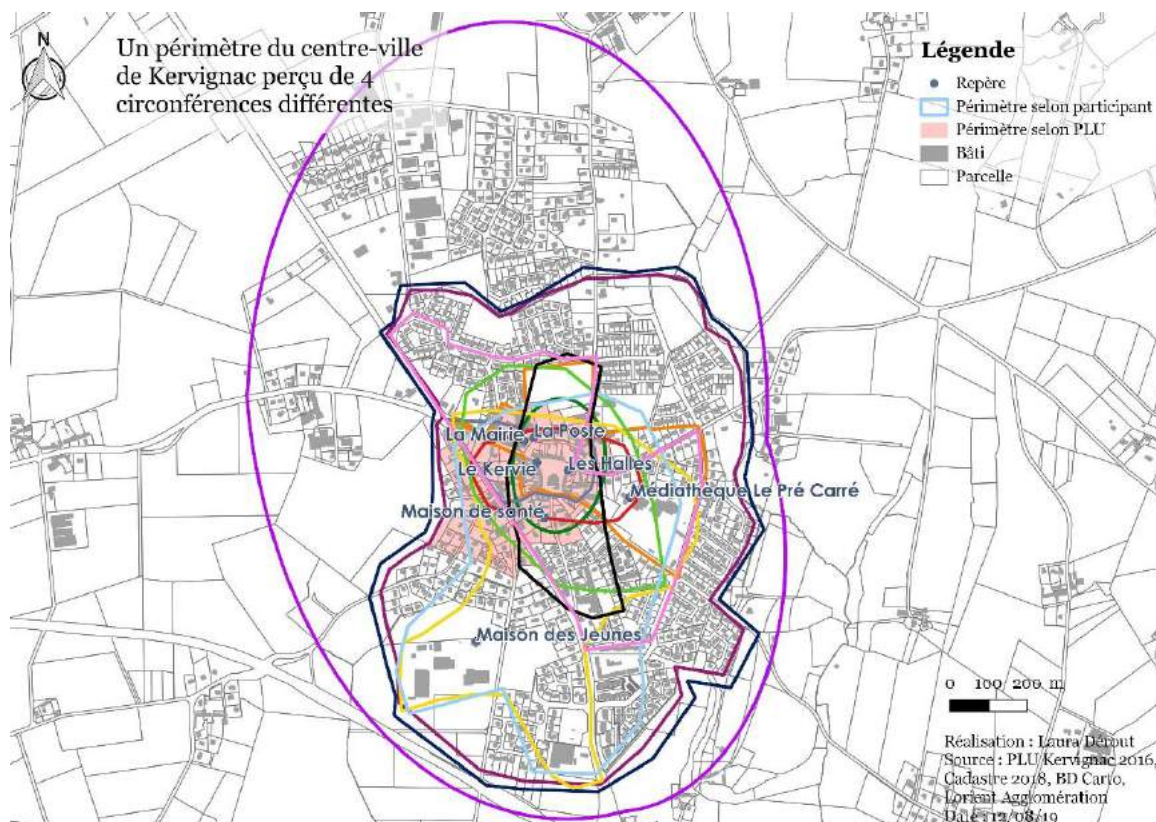
Les participants ont principalement tracé leur périmètre de centre-ville ou centre-bourg selon la concentration des commerces, des équipements et des services de la commune. Les commerces sont la justification la plus citée avant les équipements et les services. Lorsqu'ils ont fait référence aux équipements, les participants se sont principalement référés aux équipements culturels. Dix d'entre eux ont intégré dans leur périmètre, les équipements administratifs tels que la mairie.

Ensuite, seize ont cité durant leur justification des propos relevant de la configuration spatiale de la commune. Parmi eux, certains ont défini leur périmètre selon l'hypercentre et la première couronne de la commune. D'autres personnes ont pris en considération le centre-ville ancien ou historique.

Douze personnes se sont basés également sur la présence de lieu de culte dont la localisation de l'église et du cimetière.

Ces justifications sont liées au positionnement géographique ce qui montre que le centre-ville est perçu comme un lieu où se concentrent des services, équipements et commerces. Les participants se sont finalement très peu appuyés sur leurs pratiques et usages. Seulement douze personnes ont déclaré se baser sur leurs déplacements. La grande majorité de ces répondants ont entouré leur périmètre, selon la distance qu'ils peuvent parcourir à pied. Puis neuf ont mentionné s'être référé à leurs pratiques dont les lieux qu'ils fréquentent.

Les justifications sur l'ensemble des ateliers sont peu argumentées. Ils décrivent plutôt leur périmètre. Elles permettent de connaître les éléments qui composent le centre-ville mais ils manquent d'arguments pour comprendre leur démarche. Les différents périmètres dessinés sur les cartes apportent des informations complémentaires.



Pour conclure, ces différents tracés montrent que selon l'organisation spatiale du centre-ville, les avis diffèrent. Les répondants ont concentré leur cercle sur des éléments de repères tels que l'église et la Mairie. Ils se sont également aidés des commerces, équipements et services et des voiries. Selon les communes, la circonférence du centre-ville est perçue comme étant plus grande ou plus étroites que celle indiquée dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il faut tout de même rappeler que le zonage du PLU est élaboré à partir de l'habitat et non en fonction des pratiques.

2. L'importance des places publiques

Le lieu préféré dans le centre-ville des répondants est fortement lié à l'espace public : place, équipements et lieu historique. La question du lieu préféré permet de mettre en avant la particularité des communes et de faire ressortir leurs points positifs. Sur la commune d'Hennebont, les participants sont plus nombreux à avoir choisi un monument historique - Basilique, remparts...- comme étant leur lieu de prédilection. Cela met en avant l'identité de la ville qui possède un important patrimoine historique. Les résultats sont différents d'une commune à l'autre.

Les participants aiment ces lieux pour diverses raisons : *"pour leur dynamisme"* ; *"parce qu'il s'agit d'un lieu de vie et d'animations"* ; *"on y croise beaucoup de monde"* ; *"pour le bien-être qu'ils apportent"* ; *"parce que c'est un lieu agréable, tranquille et calme"*. Ensuite, la vie sociale qui s'y déroule et la qualité de l'aménagement et de l'équipement sont les deux autres qualités rapportées à la même hauteur.

Ce lieu permet de rencontrer et de retrouver du monde. Il est créateur de relations sociales. Quant à la qualité de l'aménagement et de l'équipement, elle est appréciée par sa proximité avec les principales commodités et pour son aménagement.

Cette question permet de constater que les habitants apprécient d'avoir un lieu dynamique, de vie et d'animations. Divers événements peuvent s'y produire. Il peut être également un lieu calme et agréable tout en étant un lieu de passage. Un lieu avec une qualité de vie sociale recherchée qui permet également de rencontrer et retrouver du monde. Ces besoins peuvent être justement répondu par une place ou un équipement. Cela montre à nouveau l'importance de l'espace public.

Contrairement aux ateliers, les lieux préférés obtenus sont plus diversifiés avec le questionnaire. Toutefois, ils sont appréciés également pour le bien-être et la vie sociale. Ces deux méthodes montrent que les espaces publics sont appréciés par les citoyens et qu'ils recherchent des lieux de détente et de rencontre.

3. Les offres indispensables au centre-ville

Les trois premières thématiques les plus importantes dans un centre-ville selon l'occurrence des réponses (ateliers et questionnaire) sont :

- L'offre économique et commerciale
- L'offre de services et équipements de proximité
- La vie sociale

Chaque personne devait justifier ses choix. La thématique a été désignée selon les interrelations et ce qu'elles peuvent apporter au centre-ville. Pour certaines personnes les deux premières sont indispensables

car si elles sont inexistantes, le centre-ville manque de dynamisme. Les propos suivants proviennent de certains participants : « *Animation et proximité, plus il y a de commerces plus il y a de la vie* », « *S'il n'y a pas de commerces, il n'y a pas de ville* », « *Les commerces amènent la vie sociale et vice versa* » ... Ils montrent bien qu'ils associent les trois thématiques entre elles. Cela nous permet de constater que selon eux, les deux premières thématiques conditionnent par conséquent la vie sociale. La vie associative et la vie sociale c'est ce qui se fait autour des commerces et des services et équipements de proximité », « *S'il n'y a pas de gens, il n'y a pas de vie* » et « *Pour qu'un lieu soit fréquenté, il faut des services et équipements* » ... Nous avons pu voir dans l'énoncé précédent qu'une vie sociale développée est appréciée au centre-ville. Les réponses à cet énoncé nous apportent une information complémentaire. Elles nous montrent que cette thématique est essentielle à la vie du centre-ville.

4. Une pratique du centre-ville liée aux différents motifs de déplacements

Les répondants se rendent au centre-ville pour acheter leur pain, aller à la pharmacie, au bureau de tabac et pour aller prendre un verre. Toutefois, ils n'y vont pas pour faire leurs courses, aller chez le médecin, emmener les enfants à l'école, se promener, aller au sport, se divertir et voir des amis. Ils font, tout autant, les magasins dans le centre-ville qu'à l'extérieur de celui-ci. Ces résultats nous indiquent que les actions relevant du commerce de proximité sont réalisées dans le centre. Cependant, le service de proximité comme les médecins ne se situent pas toujours dans le périmètre du centre-ville.

Les participants réalisent ces actions dans le centre sauf les courses, le divertissement et certains médecins.

Pour conclure, en spatialisant les actions on remarque que certaines se réalisent à quelques pas du centre-ville. Certains équipements sportifs, culturels et scolaires ou services ne sont pas considérés dans le centre selon le zonage du PLU. En effet, l'espace nécessaire pour recevoir ces équipements n'est pas toujours disponible dans les centres-villes selon leur configuration, leur histoire ... Concernant les équipements culturels, parmi les communes sur lesquelles les ateliers ont été réalisés, toutes ne sont pas équipées de cinéma, musée ou autres et plus particulièrement dans le centre. C'est le cas d'Hennebont, où les habitants se déplacent facilement à Inzinzac-Lochrist pour le cinéma. Quant aux grandes surfaces alimentaires, elles se trouvent généralement en dehors du centre.

Au vu des résultats des six ateliers, les participants se déplacent majoritairement en voiture et à pied pour réaliser l'ensemble des actions. Dans ces résultats, on ne se focalise pas uniquement sur le centre-ville mais sur l'ensemble de la commune. Toutefois, si on regarde les moyens de transport utilisés dans le centre-ville grâce aux cartes, les résultats semblent différer. Selon le zonage du PLU, dans le centre-ville d'Hennebont, Quéven, Plouay les participants sont plus nombreux à se déplacer à pied qu'à utiliser les autres moyens de transports. Durant l'atelier, il a été demandé aux répondants de spécifier le moyen de transports qu'ils utilisent pour chaque action. Cette question a pu être comprise de plusieurs façons. En effet, les personnes peuvent se garer au centre-ville puis réaliser chaque action à pied. Dans ce cas de figure, les répondants peuvent répondre deux réponses différentes. Lors de l'élaboration de cette question, l'intermodalité n'a pas été pensée.

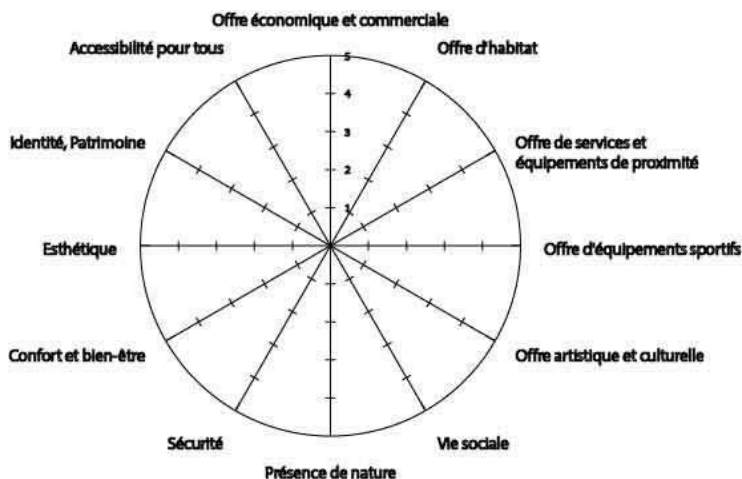
D. Les attentes, les envies pour un centre-ville idéal

1. Les points forts des centres-villes du pays de Lorient

Les centres-villes obtiennent de très bonnes notes pour l'offre de services et de proximité, la sécurité et l'offre d'équipements sportifs avec plus de 4 sur 5.

Les quatre points faibles du centre-ville sont l'accessibilité pour tous, l'esthétique, l'identité et le patrimoine et l'offre économique et commerciale qui ont obtenu une note inférieure à 3,5.

Au vu des notes données par les participants, ils émettent un avis favorable à l'amélioration de l'accessibilité pour tous, l'offre économique et commerciale et l'esthétique. Toutefois, l'ensemble des participants sont satisfaits de la sécurité, de la vie sociale, de l'offre d'équipements sportifs du centre-ville. Pour les autres thématiques comme l'habitat, les avis ne sont pas tranchés.



A l'analyse particulière du questionnaire, la situation concernant l'habitat, les équipements sportifs, la vie sociale, la sécurité et l'identité convient aux répondants. Pour les autres thématiques, les avis ne sont pas tranchés.

Propos de participants aux ateliers :

A Hennebont : - « Il manque de diversité, on est obligé d'aller au Leclerc mais il phagocyte les commerces de proximité,
 - « Il n'y a pas assez de pistes cyclables et il n'y a pas assez de stationnement. Ce n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite ».
 A Quéven « Vigilance sur le maintien des commerces. Pour le moment l'offre est correcte mais elle est en fragilité. » « Beaucoup d'offres » « Axe Triskel à faciliter. Il n'y a pas de connexion entre les pistes cyclables. Quant aux accès aux personnes à mobilité réduite, on peut mieux faire »

2. L'accessibilité pour tous : un axe à améliorer

Lorsqu'il a été demandé aux participants quels sont les trois axes principaux à améliorer, les réponses ont tourné majoritairement autour de l'accessibilité pour tous, l'offre économique et commerciale et l'offre d'habitat. Ainsi, parmi les quatre points faibles du centre-ville, l'accessibilité et l'offre économique et commerciale semblent être les deux thématiques à n'absolument pas convenir aux habitants. Dans cet énoncé contrairement aux autres, l'habitat semble être une thématique à prioriser. Pourtant l'offre d'habitat a obtenu une moyenne de 3.96 et les avis sont mitigés quant à son amélioration.

Pour les répondants au questionnaire, l'offre économique et commerciale, l'accessibilité pour tous sont les deux axes principaux à améliorer. L'accessibilité n'était pas ressortie comme l'un des points faibles du cœur de ville mais ils demandent tout de même à l'améliorer. Les autres critères ont obtenu un nombre de voix similaires.

En couplant ces deux méthodes, les axes prioritaires à améliorer sont l'offre économiques et commerciale, l'accessibilité pour tous et l'habitat.

FOCUS : VILLE-CENTRE, LORIENT

Étant bénéficiaire du plan National "Action Coeur de Ville", plusieurs études ont été réalisées sur cette ville. Les membres ont donc pris la décision de ne pas y organiser d'atelier. Les réponses proviennent du questionnaire en ligne.

1. Un centre-ville convivial

Afin de cerner au mieux la perception des habitants de leur centre-ville, la question de leur lieu préféré leur a été posée. Certains habitants du Pays de Lorient (non Lorientais) ont évoqués des lieux de Lorient comme étant leur lieu préféré. Lorient est identifié pour certains comme un lieu "central" du territoire. Sur la ville de Lorient, les endroits les plus cités sont :

- les halles de Merville
- Le parc Jules Ferry
- la place Polig Mojaret
- la rue du Port

L'argumentation se résume en deux notions : « vie sociale » et « plaisir ». Les lieux cités sont effectivement les lieux très fréquentés (les halles et son marché ; la place et ses bars, la rue piétonne...).

Pour les participants, les axes de développement du centre-ville les plus importants sont en premier lieu l'offre économique et commerciale suivie de l'axe culturel et de la vie sociale, axes intrinsèquement liés.

L'offre commerciale car, si elle répond aux besoins quotidiens, elle permet aussi de limiter les déplacements. Elle peut donner une image de dynamisme en attirant le monde. Pour les participants, l'offre artistique et culturelle renforce la vie sociale et le bien-être.

2. Plus de diversité et de circulation douce

Parmi les attentes les plus souvent exprimées :

- Une offre commerciale plus diversifiée avec des commerces indépendants, des commerces alimentaires pour du dépannage et des offres originales par rapport à l'offre en périphérie (circuit court, produits locaux, petites entreprises, artisanat, créateurs, quincaillerie....)
- Une offre culturelle plus accessible et ouverte
- Des aménagements pour circuler à vélo ou à pied de façon plus sécurisée
- Plus de nature, d'arbres fruitiers notamment sur la place du Grand Théâtre et sur le Péristyle
- Plus de propreté et de confort

3. En comparaison avec l'étude d'Audelor

En juin 2019, Audelor présentait, dans le cadre de l'opération Coeur de Ville, une étude sur la perception du centre-ville de Lorient. Cette étude a débuté par un sondage représentatif de la population auprès de 836 personnes suivi d'un Focus Groupe. Les résultats de ce sondage diffèrent des analyses de nos ateliers et questionnaire notamment concernant la sécurité du déplacement à pied et à vélo qui est jugé satisfaisant par le sondage. A contrario, le sondage marque une insatisfaction des répondants sur la question du stationnement en voiture, sujet qui n'a pas été une seule fois abordé spontanément par les participants aux ateliers du CDPL ni en réponse au questionnaire. La demande de plus d'animations été exprimée dans le cadre du développement de la vie sociale en centre-ville.

Ces différences peuvent provenir du fait que les participants aux travaux du CDPL sont venus d'eux-mêmes parce que le sujet les intéressait (panel moins diversifié) et non des personnes sollicitées directement qui découvraient le sujet. Entre le focus-groupe d'Audelor et les ateliers participatifs, dans l'ensemble, les orientations vont dans le même sens, même si la finalité de départ était différente (l'étude d'Audelor était axée principalement sur la question de l'animation du centre-ville). On y retrouve l'idée d'un centre-ville apaisé avec plus de nature, plus partage et de facilités de déplacement.



IV. PROPOSITIONS POUR UN CENTRE-VILLE ET CENTRE-BOURG A L'IMAGE DES HABITANTS

A. Un centre-ville qui évolue et s'adapte aux habitants

En 1968, le sociologue et philosophe Henri Lefèvre pointait déjà le risque d'étouffement des pratiques sociales et de dépossession de l'espace collectif des citoyens par le recours généralisé, en urbanisme, aux principes de planification et de fonctionnalisme, dans son ouvrage "Le Droit à la ville". Pour lui, la population doit imposer son mode de vie, se réapproprier l'espace urbain.

A l'origine d'esPAsces POSSIBLES, Frantz Daniaud et Mathieu Cirou, deux jeunes urbanistes de 26 et 28 ans ont réalisé en 2015 un tour de France à vélo, en quête d'habitants qui transforment eux-mêmes l'espace et qui bousculent la fabrique de la ville. Pourquoi ce projet ? Au cours de leurs études et de leurs premières expériences professionnelles, ils ont été marqués par l'absence des habitants dans les projets d'urbanisme, projets qui sont censés être conçus pour eux.

"Lors du réaménagement des abords du collège, les riverains (pompiers, entreprises...) ont été concertés mais pas les parents d'élèves qui pourtant pratiquent ce lieu tous les jours". Une habitante de Plouay.

1. Intégrer les habitants dans la décision

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, il est nécessaire d'entendre leurs paroles.

- Intégrer les habitants/citoyens dans le processus de décision - et pas seulement lors de réunions publiques de présentation des projets mais bien en amont avec une réelle co-construction - au même titre que toutes les parties prenantes (acteurs économiques, techniciens, communes voisines...)
- Faire participer les citoyens dans les définitions des cahiers des charges de futurs équipements urbains ou rénovation de places ou espaces de vie.

Atelier citoyen sur l'île de Nantes, une démarche de concertation inédite !

Avec Scopic et la Samoa

L'année 2016 a été synonyme de nouvelles innovations pour l'île de Nantes. Parmi elles, l'association d'un groupe de citoyens au choix de la future maîtrise d'œuvre de l'île.

L'objectif de la démarche ? Associer des citoyens à un processus de sélection, jusque-là réservé aux élus et aux experts, et ce, à toutes les étapes du dialogue compétitif durant lequel quatre équipes de maîtrise d'œuvre urbaine pré-sélectionnées défendaient leurs propositions pour le devenir de l'île.

Sept séances de travail avec les participants ont été nécessaires pour y répondre.

> Une première phase visait à définir les « Attentes citoyennes » sur le projet urbain afin de nourrir les premières réflexions des candidats en lice pour le concours.

Un deuxième temps consistait à auditionner les équipes et analyser leurs offres finales, permettant ainsi aux participants d'émettre un regard critique sur chacune de ces offres dans un livrable appelé « l'Avis citoyen ».



Deux des membres de l'Atelier citoyen étaient présents à la commission de sélection du lauréat pour présenter l'Avis citoyen, participer aux débats avec élus et experts et voter via une « voix habitante ».

"Avec l'urbanisme participatif, les citoyens s'emparent de nouveau de l'intérêt collectif"
Khedidja Mamou, sociologue et architecte.

2. Développer de nouvelles formes de concertation

Il existe de multiples façons d'associer les habitants/ citoyens dans les projets d'urbanisme :

- Les marches exploratrices : expérimentées par les mouvements féministes, les marches exploratrices sont une enquête de terrain menée par un groupe restreint de personnes en général non mixte (afin de libérer la parole) habitant la zone géographique étudiée, accompagnées d'experts. Les habitants identifient sur place les éléments de l'aménagement qui posent problème et proposent des solutions. Il s'agit d'une démarche collective de réflexion et de dialogue. Exemples : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Morbihan "Marches exploratoires - Bilan et perspectives - 2016-2017" ; "Ville-HQE- Haute Qualité Égalitaire"- Conseil de développement de Bordeaux Métropole C2D - 2014.

- Les enquêtes de terrain qui permettent à l'aide d'un questionnaire de rencontrer les habitants dans leur diversité (ce que ne permet pas le questionnaire en ligne)

- Les Focus groupes ou ateliers participatifs, idéalement par tranche d'âge ou typologie différente. Les ateliers permettent d'approfondir les attentes et de discuter collectivement des solutions possibles et/ou souhaitables.

- Les parcours photographiques : la photographie permet d'exprimer la subjectivité et la sensibilité à un territoire et constitue un bon outil d'échanges et de débat. Exemple : Ville de Nantes sur trois parcours photographiques avec une moyenne de cinq photos par personne et parcours (avec un questionnaire en appoint). Cette méthode met en évidence un processus évolutif selon l'âge des participants et les parcours

de vie. Seul bémol, le vivre-ensemble souvent cité dans le questionnaire n'apparaît pas par le biais des images.

La Médiathèque de Lézoux, une expérience concluante

À l'est de Clermont-Ferrand, la petite ville est le centre de la Communauté de communes entre Dore et Allier, qui regroupe près de vingt mille personnes. Au début des années 2010, les élus ont voulu y construire un équipement culturel. Ne sachant trop où ils allaient, ils ont choisi de consulter les futurs usagers en se faisant aider par une association, La 27^{ème} Région.

Pendant trois semaines, l'équipe s'est attachée à comprendre les pratiques de lecture existantes – en explorant par exemple, les fonds bibliographiques des habitants eux-mêmes, ou encore les pratiques collectives liées à la lecture (clubs, bénévolat en bibliothèque, etc.). Point de sortie de cette démarche : un plan des nouveaux usages de la médiathèque, qui a servi de support à l'architecte en charge de la réalisation.

Une équipe de designers et de sociologues a donc rencontré les passants pour leur demander ce qu'ils attendaient d'une médiathèque. *"Au début, nous étions déroutés"* dit Marie-France Marmy, maire adjointe et vice-présidente de la communauté de communes. Alors que d'habitude, la consultation se limite à des réunions formelles, *"là, ils posaient des chaises et des tables sur le trottoir pour engager la discussion"*. Cette méthode a fait émerger des besoins inattendus. Les horaires ont été ajustés pour répondre aux habitudes de vie : fermeture à 19 heures et ouverture un dimanche par mois. Aujourd'hui, les habitants viennent non seulement lire, mais aussi emprunter des jeux de société, échanger des graines, assister à des spectacles. Ils peuvent organiser eux-mêmes des ateliers de taille de pierre, de généalogie, de cuisine... Les inscriptions ont été multipliées par dix. *« Nous prêtons autant de documents que la médiathèque d'une ville de quarante mille habitants »*, assure Jean-Christophe Lacas, directeur de la médiathèque.

Télérama "Vive le design participatif", 16/10/2019

"Le plus difficile n'est pas de faire participer les citoyens mais de faire participer les responsables" confirme le co-fondateur de la 27^{ème} Région. "En France, ne pas avoir de temps est signe de pouvoir. En général, les élus se contentent d'ouvrir les réunions par un discours et s'en vont? Cette attitude fait bien rire leurs collègues danois ou hollandais qui ont l'habitude de travailler avec leurs équipes".

Télérama "Vive le design participatif", 16/10/2019

3. Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes

Auto-partage, partenariat entre associations et écoles, habitats partagés, ateliers de réparation, jardins partagés... autant d'idées et d'attentes qui peuvent/ doivent être prise en main par les habitants eux-mêmes mais qui peuvent être impulsés, soutenus par la collectivité.

Quand les citoyens se mêlent d'urbanisme, cela favorise les rencontres, le partage et la sobriété énergétique. La plupart des projets portés par les citoyens génère une mutualisation des espaces et des équipements. Sans Transition ! Aménager ensemble nos villes et nos villages

A Marseille, une place investie par les habitants

Sur une initiative du Collectif Etc et la complicité de nombreux acteurs du quartiers, ils sont intervenus sur la place Louise Michel, dans le quartier de Belsunce, à Marseille. C'est suite à divers rencontres que la question de cet espace non-qualifié leur est apparue, et que qu'ils ont souhaité spontanément y réaliser un projet, du 3 au 8 Novembre 2014. Pas de budget, pas de commanditaire, simplement l'envie de soutenir des dynamiques habitantes et de fabriquer sous le soleil.

Officiellement, cette place n'en est pas une. Depuis plus de 70 ans, cette place est en l'état, rafistolée de temps en temps lorsque les nids de poule deviennent dangereux. En 2012, un groupe d'habitants, porté par le CIQ et l'association des commerçants se mobilise pour prendre le problème à bras-le-corps. Le délaissé doit devenir une place. Suite à de nombreux débats, ils choisissent de lui donner le nom de Louise Michel, communarde décédée à quelques rues de là, ils apposent une plaque. En parallèle, ils créent un fond de dotation pour lancer les travaux avec les moyens du quartier, ils collectent des matériaux et des fonds. C'est à ce moment-là, en 2013, que la SOLEAM annonce officiellement qu'il est prévu de construire sur la place un nouvel immeuble. L'architecte des bâtiments de France soutient apparemment le projet qui retrouverait le tracé ancestral du tissu urbain. Le collectif d'habitant s'y oppose, et demande l'organisation d'un référendum sur le devenir de cet espace. La ville accepte, et finalement, la volonté de conserver ce lieu ouvert et public l'emporte, le quartier étant déjà d'une grande densité. Néanmoins, les élans de réappropriation collective de cet espace on été freinés par cet épisode, d'autant plus que la SOLEAM a annoncé que la réhabilitation de la place débiterait rapidement. Pour patienter, la ville y a déposé quelques palmiers en pots, ambiance tropicale !

B. Un lieu pour vivre-ensemble

Au sens courant de l'urbanisme, les espaces publics sont des lieux publics ouverts à tous. L'espace public prend un sens plus philosophique et sociologique en désignant l'espace du débat public, lieu de communication et de relation à l'autre. Notre époque tend vers une porosité entre l'espace privé et l'espace public. L'espace public se referme, devient espace d'exclusivité. On restreint les zones de liberté par des zones privatisées. Pour renouer avec ces lieux de rencontre, il nous faut sortir de l'intime pour faire des choses ensembles, créer des espaces d'échanges, laisser la place à la rêverie.

1. Les espaces partagés et multi-usages

- Les espaces de partage : dans le centre-ville, les rues deviennent des espaces de partage entre les voitures, les vélos et les piétons. Cette notion est une attente récurrente lors des ateliers et en réponse au questionnaire. Comment se partager la rue pour plus de sécurité et de sérénité ? Remettre la lenteur au cœur des villes peut être une des pistes d'actions. D'autres partages peuvent favoriser l'envie de se réapproprier l'espace public comme le partage de savoir, d'objets.... Exemples : jardins partagés, boîtes à livres, trocs de graines...

*"Décloisonner les espaces publics, créer une continuité entre les espaces",
"Limiter la vitesse au centre-bourg"
"Créer une voie partagée pour intégrer les modes de déplacement doux"*
Participants aux ateliers

- Des lieux multi-usages : face à la baisse des moyens financiers et à l'enjeu d'économie du foncier, la question de l'optimisation des usages dans un lieu se pose. Nombre d'équipements publics sont fermés et non utilisés en dehors des heures d'ouverture au public. Il est proposé de cumuler plusieurs utilisations dans un seul lieu à l'exemple des écoles qui pourraient devenir des lieux d'accueil pour les associations en recherche de lieu de réunion hors des heures scolaires. Autre exemple, à Mazan, dans le Vaucluse, la salle de spectacle et le gymnase ne font qu'un.

Développer les communs

Qu'est-ce qu'un commun ? Les communs, sont des ressources ou des espaces, gérés collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de partager, préserver et utiliser cette ressource.

Sur le Pays de Brest, les communs sont nombreux et ne cessent de se développer (Les habitants des jardins partagés, les contributeurs à Wikipédia et OpenStreetMap, les locataires d'un habitat participatif, les artistes mettant en partage les plans de leur réalisation....). Pour accompagner cette dynamique, la Ville de Brest coordonne, tous les deux ans depuis 2009, le festival « Brest en communs » et a initié une identification des événements liés aux communs.

Les chantiers participatifs de Grenoble

Pour que l'espace public soit un bien commun, il peut et doit se construire en commun. Aussi la Ville de Grenoble a décidé la mise en œuvre de chantiers participatifs, solidaires, collaboratifs et partagés : les Chantiers Ouverts au Public (COP).

Leur objectif est d'encourager la capacité de chacune et de chacun à agir concrètement et directement sur son cadre de vie, d'aménager des espaces temporaires ou pérennes, conformes aux usages et aux envies des habitantes et habitants.

2. Des animations pour faire vivre le centre-ville en s'appuyant sur la culture

La ville animée est-elle une ville sociale ? Pour les participants, la réponse ne fait aucun doute. Un centre-ville agréable, qui donne envie, passe par les animations : animations ponctuelles, artistiques... animations régulières comme les marchés hebdomadaires afin d'éviter que l'espace public ne devienne pas qu'un espace marchand mais plutôt un espace d'échange et de rencontre. Les animations permettent de sortir de l'intime (espace privé) pour faire des choses ensemble et favoriser une plus grande mixité sociale.



Cinéma en plein air, expositions, concerts, théâtre de rue, chorales ouvertes en plein air... la culture et les arts sont les propositions les plus fréquemment exprimées pour animer centres-villes et centres-bourgs. En effet, la culture définit l'identité d'un centre-ville et lui fournit un supplément d'âme qui bénéficie à tout les autres secteurs d'activité.

D'autres propositions ont émané des ateliers et questionnaires comme l'organisation de guinguette ou permettre, inciter les pratiquants de Qi Gong à s'installer dans les parcs.

Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'une bonne communication pour faire connaître par le plus grand nombre l'organisation des événements.

"Il manque un affichage lumineux des activités proposées. Peut-être que les municipalités et les communes environnantes pourraient gérer un site Internet interactif qui afficherait les diverses activités proposées et qui en susciteraient d'autres. En exemple : un appel à participer à un jeu de tarot sans avoir besoin d'association."

Festival Just Do Paint à Saint-Brieux, le street art au coeur

Le festival s'articule principalement autour de différentes actions innovantes et attrayantes, tout en respectant et en favorisant la volonté locale de développer la Culture, l'Art et la Citoyenneté. Pour cela, cet événement propose :

5 jours de bombes de peintures, de pinceaux, de pochoirs, de collages,... pour la réalisation en live de fresques de tailles importantes par des artistes exceptionnels dans le centre-ville de Saint-Brieuc !

- Des expositions et des shows divers en cœur de ville tout au long du festival,
- Des balades « de Murs en Murs » regroupant Graffiti, Street Art et Patrimoine lors du festival et tout au long de l'année !
- Un accès à l'information par la pose de plaques (appelées Cartels) sur chaque œuvre réalisée,
- Un festival tourné vers l'éducatif jeunesse, autour de valeurs sociales et populaires,
- Un espace d'animation ouvert en centre-ville : «The Central Place», proposant de nombreuses animations telles que des performances en live, des animations musicales, un plateau radio, des initiations au Graffiti,...

Une gestion intelligente du festival réduisant son impact environnemental grâce à des idées et des partenaires locaux actifs dans ce domaine,

Et bien sûr, un accès totalement gratuit au festival !



3. Des lieux de rencontres

Comme vu au chapitre précédent, les temps de rencontres sont importants pour faire vivre les centres-villes et centres-bourgs. Afin de favoriser les animations et temps d'échange, il est nécessaire de prévoir, dans l'aménagement urbain, des espaces dédiés : places, parcs... Pour rappel, ces lieux sont les endroits préférés des participants justement car ils créent, participent aux rencontres. Afin de profiter de ces lieux en toutes saisons, des attentes ont été émises sur la création de lieux abrités.

L'offre commerciale est aussi sollicitée pour favoriser ces espaces de rencontre avec une demande de développement de lieux tels que les salons de thé, les bars à livres, des cafés et des restaurants ouverts le dimanche.

Le mobilier urbain peut favoriser les échanges avec, par exemple, des aménagements circulaires, des bancs en face-à-face (et non alignés), des chaises amovibles....

Des lieux chaotiques : Les environnements monotones génèrent du stress, de l'hyperactivité et surtout renferment les gens sur eux-mêmes. Alors que les environnements changeants, un peu cacophoniques, ont la vertu de réveiller l'être humain qui est fait pour cet environnement changeant. Cela favorise ses comportements pro-sociaux : il va aller vers l'autre.

"Ce sera bien de multiplier les aires de pique-nique, non pas pour les touristes ou les gens de passage, mais pour nous, les personnes qui venons quotidiennement sur Lorient pour travailler. A l'exemple de la zone du port de pêche où nombre d'employés cherchent un endroit agréable pour la pause du déjeuner"
 Employée, avenue de la Perrière

A Pontivy : une place éphémère

Depuis deux ans, chaque été, la place du Martray à Pontivy se transforme. Sous l'impulsion de la Ville, le petit parking a laissé place à un espace à vivre où les promeneurs peuvent se poser sous un ciel de parapluies. Armoire à livres, mobilier en palettes, piste de curling puis baby-foot, scène ouverte tous les samedis après-midi... tout est à disposition des passants. *"La 1^{ère} année, cette animation a très bien fonctionnée. De nombreuses personnes s'y prenaient en photo. La 2^{ème} année, le temps et l'effet de surprise n'y étaient plus mais nous allons continuer l'expérience en modifiant certaines choses. Les commerçants n'ont pas souhaité s'y investir au début du projet mais au vu des bons retours, ils s'y sont emparés",* explique Kévin Nado, manager de centre-ville



La Roche sur Yon : une place insolite

A la croisée des arts de la rue et de l'aménagement urbain, les « Animaux de la place » sont un équipement touristique et culturel dédié à la ville de la Roche sur Yon. Au cœur de la place Napoléon, sont aujourd'hui présents 13 animaux de bois et d'acier dont la légende dit qu'ils sont issus des collections secrètes de la fameuse campagne d'Egypte. Ils sont manipulables par le public depuis les berges. Leur accès est gratuit.



4. La place des enfants

Si la question du genre dans le centre-ville a peu été abordée dans les ateliers et questionnaire, celle de la place des enfants a souvent été évoquée notamment autour des enjeux de sécurité. Les parents se disent inquiets pour leurs enfants lors de balades en centre-ville, entre autres à cause de l'insécurité routière. Les sujets des déplacements (avec poussettes ou enfants en bas-âge), de l'accès à certains équipements tels les toilettes adaptées seront traités dans un chapitre suivant.

Plusieurs participants ont émis le souhait de voir se multiplier les aires de jeux pour les enfants ainsi que des animations spécifiques.



"J'aimerais pouvoir prendre un verre en terrasse en famille sans me soucier de savoir si mes enfants vont se faire percuter par une voiture". Un participant de Plouhinec

C. Un lieu accessible à tous

Les déplacements sont au cœur des problématiques des habitants. De plus en plus vécues comme une contrainte, sans oublier les conséquences sur l'environnement, la santé et le réchauffement climatique, les mobilités ont largement été abordées. Une des attentes les plus fortes étant de rendre les centres-villes et centres-bourgs accessibles à tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Avec le vieillissement de la population, cette question est de plus en plus prégnante.

1. Réduire les distances grâce aux commerces et services

Hormis les avantages économiques et sociaux qu'offre un centre-ville commerçant, il est attendu plus de diversité dans l'offre commerciale (bricolage, quincaillerie, équipements sportifs...) essentiellement pour éviter les déplacements dans les zones périphériques. Diversité des commerces, développement du petit commerce de proximité et alimentaires ainsi que les services comme les distributeurs de billets, les services administratifs... si tout est accessible au centre-ville pourquoi se déplacer ailleurs ?

Face à une population vieillissante, un point particulièrement sensible concerne la présence des services médicaux. Dans plusieurs communes, les participants ont émis le souhait de retrouver une présence médicale en centre-ville.

Sur le pays de Lorient, les services médicaux sont finalement assez peu présents dans les périphéries.

"Elargir l'amplitude horaires des commerces et services pour s'adapter aux nouveaux rythmes des gens. Nous passons plus de temps dans les déplacements domicile-travail et les horaires de soir se décalent."

"Il est parfois plus facile de profiter du centre-ville, quand on est en emploi, sur l'heure du déjeuner mais tout est fermé !"

Ils sont déjà principalement installés dans les centres. Cette attente répond, sans doute, à un sentiment de manque global de services médicaux.

2. Mobilités pour tous et déplacements doux

Une attente fortement exprimée concerne l'accessibilité pour tous au centre-ville notamment des personnes en mobilité réduite. *"Aménager le centre en pensant à ces personnes c'est l'aménager pour tout le monde : familles avec poussettes, enfants en bas-âge, personnes âgées"*. Pour beaucoup, cela sous-entend des trottoirs plus larges, sans obstacle pour circuler en toute sécurité.

Pour les participants, accéder au centre-ville signifie permettre des déplacements alternatifs à la voiture. Plusieurs préconisations vont dans ce sens : pistes cyclables sécurisées, parcs à vélo, stationnement, plan de circulation à vélo. Mais le vélo n'est pas la seule solution : les transports collectifs ont été plusieurs fois abordés notamment sous l'angle de l'adaptabilité des horaires (plus de possibilité en soirée et le week-end). Le sujet n'est pas de confronter un mode de déplacement à un autre mais bien de favoriser l'inter-modalité et de pouvoir passer d'un mode de transport à un autre en toute fluidité. Dans l'ensemble, il est surtout question de partager les voies de circulation en toute sécurité... et avec lenteur !

"Il faudrait offrir des solutions alternatives à l'accès au centre-ville de Lorient en voiture. Pourquoi pas un grand parking dans les zones périphériques avec un système de navettes ?"

À pied ou à vélo dans le centre-bourg de Pleyber-Christ (3 116 habitants)

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, les cabinets (urbanistes, architectes, paysagistes) de la maison du projet, installée à la médiathèque, ont organisé, mercredi 26 septembre, en fin d'après-midi, une balade pédestre et à vélo sur le thème de la mobilité et des lieux de pause.

Une trentaine de personnes (adultes et enfants) ont participé à cette sortie. Les piétons se sont dirigés sur l'école Jules-Ferry, l'espace Guével et l'église, alors que les cyclos ont pris la direction de la rue Georges-Brassens pour se rendre vers le centre commercial et revenir par la rue de la République.

Cette sortie a permis à beaucoup de découvrir des chemins qu'ils ne connaissaient pas. De leur réflexion ont émergé plusieurs points qui étaient déjà mis en avant par les élus : problème de circulation douce, liaisons entre le centre bourg et les lieux de vie disséminés sur la périphérie, principalement du côté du Bruc, accès à l'école Jules-Ferry par la salle des fêtes pour des raisons de sécurité (et non par la rue Jules-Ferry). L'aménagement de la friche du Super U est aussi une des priorités des participants.

D. Un lieu où il fait bon vivre

Il est attendu des centres-villes et centres-bourgs qu'ils soient un lieu de plaisir, un lieu où on profite de l'instant présent en s'extirpant de la frénésie du quotidien. Les habitants recherchent de plus en plus à vivre ou fréquenter des lieux qui font penser aux vacances, au tourisme. Ils regardent de plus près le cadre de vie et l'ambiance du lieu.

1. Rêver habiter le centre-ville

Le centre-ville, centre-bourg ne doit pas être seulement un lieu de passage mais bien un lieu vivant où on y reste, où on y vit. Le centre-ville apporte nombre d'avantages aux riverains qui doit être mis en exergue : accès à toutes sortes de services juste à côté de chez soi (restaurants, commerces, transports...) ; limitation de ses déplacements motorisés : on sort moins souvent sa voiture, ce qui représente des économies d'essence non négligeables. Les centres-villes font l'objet d'une rénovation urbaine constante. Un centre-ville c'est la vitrine de la ville.

Aujourd'hui, la société est en train de changer. Le lieu de domicile n'est plus lié au lieu d'emploi et le numérique entraîne une dispersion dans la façon d'occuper le territoire. Nous avons le choix du lieu de résidence et les habitants privilégient un cadre de vie rappelant les vacances, un cadre de vie qui fait rêver avec de la convivialité, du partage, de la lenteur, de la nature... Un lieu qui fait écho à la recherche de valeurs des nouvelles générations. Plusieurs études montrent que, si le choix leur était offert, un grand nombre de personnes souhaiteraient s'installer dans une ville moyenne ou à la campagne. L'idéal étant d'allier cadre de vie agréable et accès aux services.

Qu'est qu'un cadre de vie agréable ? Un lieu unique, un bourg, un centre-ville doit pouvoir se démarquer, ne pas ressembler à un autre ; un lieu vivant (voir chapitre sur les animations), un lieu qui favorise la mixité et un bel endroit, la beauté étant une des six valeurs universellement partagées par tous les humains.

Afin d'attirer ou de donner aux habitants envie de rester en centre-ville, plusieurs pistes ont été abordées :

- diversifier les types d'habitat
- rendre les façades attractives en les réhabilitant par des aides aux ravalements ou pour les colorer.

Des études comportementalistes prouvent que le bâti a un impact sur le comportement. Plus un endroit, un bâtiment est beau, plus les habitants auront tendance à l'embellir (en y ajoutant des fleurs...). A l'inverse, plus un endroit est laissé à l'abandon, plus il sera dégradé.

- rénover l'ancien
- proposer plus de logements répondants à une demande qui a changé (des cellules familiales plus petites) notamment en centre-bourg.

- construire des logements adaptés aux besoins (et non aux promoteurs) notamment pour les familles et les personnes âgées

- taxer les résidences secondaires
- Inciter à la densification des logements

- Privilégier l'éco-habitat

"Même dans le logement social, il faut être extrêmement vigilant à offrir un extérieur privatif à toutes les populations parce que c'est là aujourd'hui, que se font les relations sociales"
Valérie Jousseume, géographe.

Ecovia , un habitat partagé à Montpellier

L'habitat participatif est un collectif de futurs habitants qui veulent :

- Faire construire ensemble en autopromotion ou à travers une coopérative d'habitants, de manière écologique et durable.
- Enrichir les relations de voisinage et les activités collectives, notamment à travers des espaces partagés,
- Faire baisser le coût total du logement de 15 à 20 %.

Le projet Ecovia, à 900m du Peyrou, comprend :

- 18 Logements : 4 logements par étage à partir de R+1 (du T1 au T4), modulables selon les besoins de chaque foyer.
- Un coût prévisionnel de 3000 €/m² tous frais compris (terrain, architecte, taxes,...), hors parking en sous-sol et frais de notaire.
- Des parties communes classiques : entrées, hall, garage à vélos/poussettes, ascenseur, escalier, espaces verts extérieurs.
- Des espaces communs partagés : salle polyvalente de 60m² au rez-de-chaussée avec chambre d'ami, sanitaires et coin cuisine.
- Jardin potager de 120m².
- Une charte du «vivre ensemble» élaborée par les participants.

Les futurs habitants seront propriétaires par une accession libre (contrat type VEFA) et formeront une copropriété classique.



Point de vigilance

Avec le recul, plusieurs observations montrent que l'habitat participatif (qui repose sur une démarche citoyenne : il permet à des groupes de personnes de construire leur logement et de partager un mode de vie écologique et communautaire, à moindre coût) a tendance à accentuer l'entre-soi contrairement à l'habitat partagé (avec des espaces partagés) qui permet à des personnes d'horizons différents de se cotoyer.

Une opération pour embellir les façades à Lamballe

À partir de janvier 2019, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) va être lancée à Lamballe (Côtes-d'Armor), en lien avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). Pour ravalier les façades, deux types d'aides seront proposés et pourront se cumuler.

Une étude a montré que 2 184 résidences principales étaient rattachées au parc privé dans le centre-ville historique de Lamballe. Parmi ces résidences, 249 logements nécessitent des travaux. « Vingt-cinq logements ont été repérés comme des habitats indignes. L'objectif est d'en traiter dix-neuf », priorise Denis Michelet, adjoint à l'urbanisme.

Sur la base du volontariat

Mais l'Anah ne prévoit pas d'aide pour les ravalements des façades. Ainsi, la Ville souhaite engager en parallèle une opération façades, en soutien des propriétaires occupants et bailleurs d'immeubles privés dans le périmètre éligible à l'Opah. « La valorisation des façades s'opère sur la base du volontariat. Elle a deux vertus : permettre aux propriétaires d'avoir des financements intéressants et valoriser le patrimoine de la ville. »

Deux types d'aides proposés

Deux types d'aides seront proposés et pourront se cumuler. Pour l'aide à la personne (propriétaires non imposables), l'accompagnement se fera à hauteur de 25 % du montant des travaux plafonné à 3 000 €. Dans le cas de l'aide à la pierre, la prise en charge sera identique, mais pour des travaux nécessitant une technique de réalisation générant des surcoûts (enduit à la chaux naturelle, volets roulants encastrés), pour le respect des prescriptions émises.

Sur les cinq ans de l'opération, un objectif de 40 façades rénovées est fixé, pour une enveloppe de 240 000 € à raison de 48 000 € par an.

2. Les espaces de ressourcement ou comment pallier les impacts de la densification

Face à la lutte contre l'étalement urbain, la densification urbaine est plus que d'actualité. C'est un concept qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain. La densification peut néanmoins présenter des inconvénients pour la qualité de vie et surtout pour la santé des habitants exposés à une densification excessive.

Il existe une relation entre l'Humain et son environnement. Toucher à celui-ci, c'est agir sur le comportement, les capacités cognitives, les émotions, voire sur la santé.

La densification urbaine, c'est tout d'abord beaucoup plus de nuisances :

- plus de bruit. Plus de concentration humaine, c'est plus d'activité donc plus de bruit.
- plus de pollution. Outre les effets non contestables sur la santé, la pollution semble selon certaines études diminuer les performances intellectuelles.
- une augmentation de la température. Plus de béton et de bitume, c'est moins d'espaces verts et donc une température plus élevée.

La densification urbaine, c'est aussi comme nous le constatons déjà dans l'espace urbain actuel :

- plus d'incivilité
- plus de vandalisme
- plus d'insécurité

La densification de la population entraîne une altération de la relation à l'autre avec un repli sur soi, de l'indifférence à autrui

L'expérimentation ainsi que l'observation quotidienne le montrent. En cas d'agression sur la voie publique, la victime a d'autant moins de probabilité d'être secourue que la population autour d'elle est dense. Inversement, ses chances augmentent avec une diminution de la densité.

Nous sommes face à ce paradoxe. Plus les Humains sont confrontés à une densité qui les rapprochent physiquement, moins ils rentrent en relation. Tout se passe comme s'ils se protégeaient d'une surcharge, d'un trop d'extérieur.

Les espaces de ressourcement :

- développer la présence d'espaces ouverts non exclusifs (voir chapitre sur les espaces publics)
- Favoriser la culture sonore des collectivités. Prise en compte de l'ambiance sonore comme facteur de bien-être et de ressourcement.
 - Aller au-delà de la dimension acoustique : l'identification des « zones de calmes » (inférieure à 55 dB – pour repère zone très calme de nature : 20 à 30 dB) constitue une première étape, mais l'enjeu est de définir un nouveau concept de la zone calme, car bien que définie dans le code de l'environnement c'est une notion subjective et complexe.
 - Prendre en compte le caractère subjectif du ressenti d'une zone calme, en intégrant d'autres critères que ceux du niveau sonore : développement d'une approche multisensorielle intégrant les perceptions visuelles, sonores, les pratiques et usages des espaces, l'accessibilité. Passer d'une zone calme à un espace de « ressourcement » et de bien-être. « une oasis urbaine » « un refuge » qui au-delà de la sensation de calme apaise par sa végétation, la beauté de son patrimoine, l'absence de trafic automobile sur le lieu de promenade...

"On devrait s'autoriser des destructions à certains endroits pour créer des espaces verts accessibles à tous."

" Il faudrait valoriser des parcelles attenantes au bourg : petit plan d'eau, zones boisées..."

3. Se balader, flâner en centre-ville

Les commerces, les services ou les activités culturelles sont souvent les principales raisons pour venir en centre-ville mais cela peut être aussi être l'occasion d'une balade et pour que cette balade soit des plus agréables, les attentes des participants aux ateliers et questionnaires ont convergé vers deux thèmes principaux :

- des rues piétonnes pour rendre les rues paisibles et sécurisantes
- des toilettes en plus grand nombre et adaptées à tous (personnes à mobilité réduite, enfants...) avec des tables à langer et réducteurs intégrés (abattant). Pour qui a besoin de soulager une envie pressante, la quête d'un lieu d'aisance peut s'avérer ardue car il faut alors se rabattre sur les commerces, les institutions publiques ou, en désespoir de cause, les ruelles. Les toilettes publiques au centre-ville, ne sont pas seulement utiles aux sans-abri, mais également pour le grand public et les touristes. Et pourquoi pas des toilettes sèches comme à Dijon et Montpellier ?

A cela s'ajoutent les demandes d'aires de repos supplémentaires avec des bancs, transats...et des poubelles : quelques participants ont évoqué un manque de poubelle dans le centre-ville et une lacune en mobilier urbain. Il n'y a pas assez de bancs pour pouvoir s'asseoir et s'arrêter à certains endroits. Pour les personnes âgées cela peut être compliqué de se déplacer sur de longues distances, les bancs permettent de faire des arrêts.

D'autres sujétions concernent la création de cartes avec les points touristiques et des parcours ainsi que la mise en valeur du patrimoine, l'identité forte du lieu.

Le parcours du Voyage à Nantes : Suivez la ligne verte !



Toute l'année, une ligne verte tracée au sol mène en cœur de ville et permet de ne rien manquer du parcours du Voyage à Nantes : les étapes culturelles, les principaux monuments, les oeuvres d'art et les éléments singuliers de la destination. Pendant l'été, ce parcours se réactive et s'enrichit d'installations contemporaines, de mobiliers urbains pour des pauses conviviales ou encore d'étonnantes enseignes de commerçants dans toute la ville.

La sécurité en centre-ville

Hormis la sécurité routière, la question a été peu abordée par les participants. De façon générale, l'idée de vidéo-surveillance a été rejetée au profit d'une police de proximité idéalement se déplaçant à vélo. Ils attendent surtout du civisme de la part de tout un chacun.

4. Une offre commerciale nécessaire

Sur le constat du "le commerce attire le monde et le monde attire le monde", l'enjeu du redéveloppement de l'offre commerciale est jugé prioritaire. Ceci dit les solutions restent assez difficiles. La situation est complexe. Nous pouvons aussi entrevoir des pistes de solutions en inversant le point de vue : un centre-ville, centre-bourg dynamique, animé où il fait bon vivre va attirer le monde et le monde va attirer le commerce. Cependant, plusieurs idées ont été avancées, notamment :

- le portage communal avec un investissement de la commune dans les locaux à destination de nouveaux commerçants
- diversifier l'offre (voir chapitre sur les déplacements)
 - Proposer un marché bio et local
 - Inciter au développement de restaurant, poissonnerie, boucherie-traiteur, halles ouvertes le matin
 - Proposer des commerces zéro déchets, vrac
 - Incitation aux grandes enseignes
- l'investissement des commerces vacants par des commerces éphémères
- l'investissement des commerces vacants par de l'art ou espace co-working
- La maîtrise des loyers pour les jeunes entrepreneurs

A mettre en lien avec le chapitre précédent (se balader en centre-ville) et sur la notion de lieu de "vacances", plusieurs remarques ont été émises sur le manque de terrasses, cafés, restaurants.



Silfiac porte la nouvelle épicerie

Après neuf mois de fermeture de l'épicerie-bar « Chez Véro » tenue par un couple de la commune depuis de nombreuses années, la nouvelle épicerie "La Belle Époque" a ouvert ses portes le 1^{er} février 2019 grâce à un fort investissement des élus et des porteurs très motivés. La commune a proposé à l'ancienne gérante de l'épicerie/bar de racheter son commerce et convaincu l'EPF Bretagne d'en faire le portage financier (103 K€) pour son compte pendant sept ans. Le rez-de-chaussée va ainsi pouvoir être loué aux nouveaux gérants alors que l'étage reste provisoirement occupé par l'ancienne gérante, qui bénéficie d'un contrat d'occupation à titre gracieux pendant plusieurs mois, lui permettant d'avoir le temps de trouver un nouveau logement.

5. Le centre-ville de demain sera Nature

Atténuation du réchauffement climatique et de la pollution, amélioration du bien-être et de la santé, les bénéfices de la nature en ville sont nombreux et les participants l'ont bien compris. Les attentes d'une présence de la nature en ville sont prégnantes et les préconisations se résument en plusieurs axes :

- Développer les jardins partagés
- Planter et mettre à disposition des arbres fruitiers
- Végétaliser les parkings, les toits, les rues
- Développer l'agriculture urbaine
- Développer ou mettre en valeur des parcs ou jardins publics avec des plans d'eaux. L'eau apaise et apporte la sérénité dans un lieu. Il permet également de renforcer l'identité d'un lieu.

Les Incroyables Comestibles sèment dans les villes

Originaire d'Angleterre, les Incroyables Comestibles (en anglais : Incredible Edible) sont un mouvement participatif citoyen de bien commun – mondial, autonome et non marchand.

Concrètement, il cherche, par la nourriture comme facteur d'unité et de convivialité, à reconnecter les gens entre eux et à la terre nourricière. Par des actions simples et accessibles à toutes et à tous, les Incroyables Comestibles cherchent à promouvoir l'agriculture urbaine participative en invitant les citoyens à planter partout là où c'est possible et à mettre les récoltes en partage.

Après les Jardins ouvriers (devenus les Jardins familiaux) qui sont apparus à la fin du 19^{ème} siècle dans les Cité-Jardin, et les jardins communautaires qui commencent à fleurir dans les années 60 et 70, on parle des Incroyables Comestibles comme une agriculture urbaine de troisième génération, en mode « open source » (librement accessible à tous). Les plantations comestibles sont directement implantées sur l'espace public ouvert à tous : chacun peut venir participer aux opérations de plantation, chacun peut participer à l'entretien de nos plantations, et chacun peut venir récolter ... et ce ne sont pas forcément les mêmes personnes !! Les Incroyables Comestibles ne plantent pas pour eux, mais pour la communauté humaine !

L'engagement constant de Besançon en faveur des citoyens

Besançon fait le choix de faire fructifier toutes les zones exploitables de la Ville. Alors même qu'elle avait déjà une histoire dans ce domaine, elle s'ouvre aux formes actuelles d'agriculture. Le territoire avait facilité l'implantation des jardins familiaux (450 parcelles sur 20 sites), partagés (8 sites) et depuis 10 ans des vergers partagés, ruchers ou poulaillers partagés, des vignes (dont une vigne municipale de 30 ares en 2010 – bio dès 2016), l'écopâturage (un troupeau de 67 chèvres en régie), des exploitants agricoles en collectif ou individuel... Le tout sur les espaces communaux ou publics. Une action foncière est conduite au profit de projets en maraîchage et fruits. En 2017, ce sont 5 ha de terrains appartenant à la Ville de Besançon qui sont en cours de conventionnement pour deux maraîchères issues de la pépinière intercommunale. Une politique de dissémination de marchés de quartier en a permis l'installation. Une dynamique incitant à la restauration de vergers privés est enclenchée depuis 2013. 1,6 ha vergers sont gérés par la Ville de Besançon en convention avec les propriétaires. L'Association « Colline en tête » gère ces espaces et offre à ses adhérents un accès à la nature et une ressource en fruits. L'effet « boule de neige » joue à plein et incite les propriétaires de vergers voisins à se réapproprier l'espace public. Cette stimulation autour de la production alimentaire s'étend en pied d'immeubles. Un groupe d'habitants qui souhaite cultiver une parcelle de terrain sur l'espace public ou appartenant à du foncier privé communal peut bénéficier du dispositif « permis de végétaliser ». Pour l'année 2017, dispositif novateur a permis la réalisation de 16 projets – jardins et vergers partagés principalement – dans les quartiers prioritaires. Deux ateliers participatifs se sont déroulés en 2016 et se prolongent annuellement. Ils ont permis la co-construction d'une charte environnementale et surtout une grande effervescence autour de l'envie de « Cultiver ». C'est donc toute une culture de la culture que proposent la Ville de Besançon et son Agglomération.

6. Centre-ville, centre-bourg, un lieu de pratique sportive

Pour les participants, les équipements sportifs font partie de façon naturelle des services liés au centre-ville ou centre-bourg. Ils doivent pouvoir exercer une activité dans ce lieu multi-fonctionnel et de rencontre. Parmi les attentes, les parcours sportifs, skate parc pour les jeunes (attention à ne pas promouvoir des activités sportives genrées), l'accès à des tables de ping-pong ou des murs d'escalade, ont souvent été cités.

Un parcours Sport et Santé à Vannes

Le Parcours Sport Santé – initié par le conseil de quartier du centre-ville/Port – a ouvert ce vendredi 14 septembre. Cet équipement sportif convient aux débutants, confirmés et personnes à mobilité réduite. Il s'adresse à tous, aux sportifs, qu'ils soient adhérents à une association sportive ou pas, pratiquant individuellement ou en collectivement, mais également aux publics plus éloignés de la pratique sportive (séniors, non pratiquants). Le parcours est aussi ouvert aux enfants et adolescents. Il est situé sur un circuit utilisé par de nombreux marcheurs et sportifs, à proximité des pistes cyclables, il offre une vue dégagée sur les rives du Golfe.

Le parcours sportif est composé de trois parties complémentaires permettant de répondre aux attentes de ces différents publics :

- Un work out en libre-service destiné aux sportifs confirmés. Il y sera possible de visualiser les tutoriels de chaque agrès grâce à une appli pour téléphone mobile
- Un parcours « équilibre – motricité » destinés aux sportifs débutants, aux enfants et aux séniors



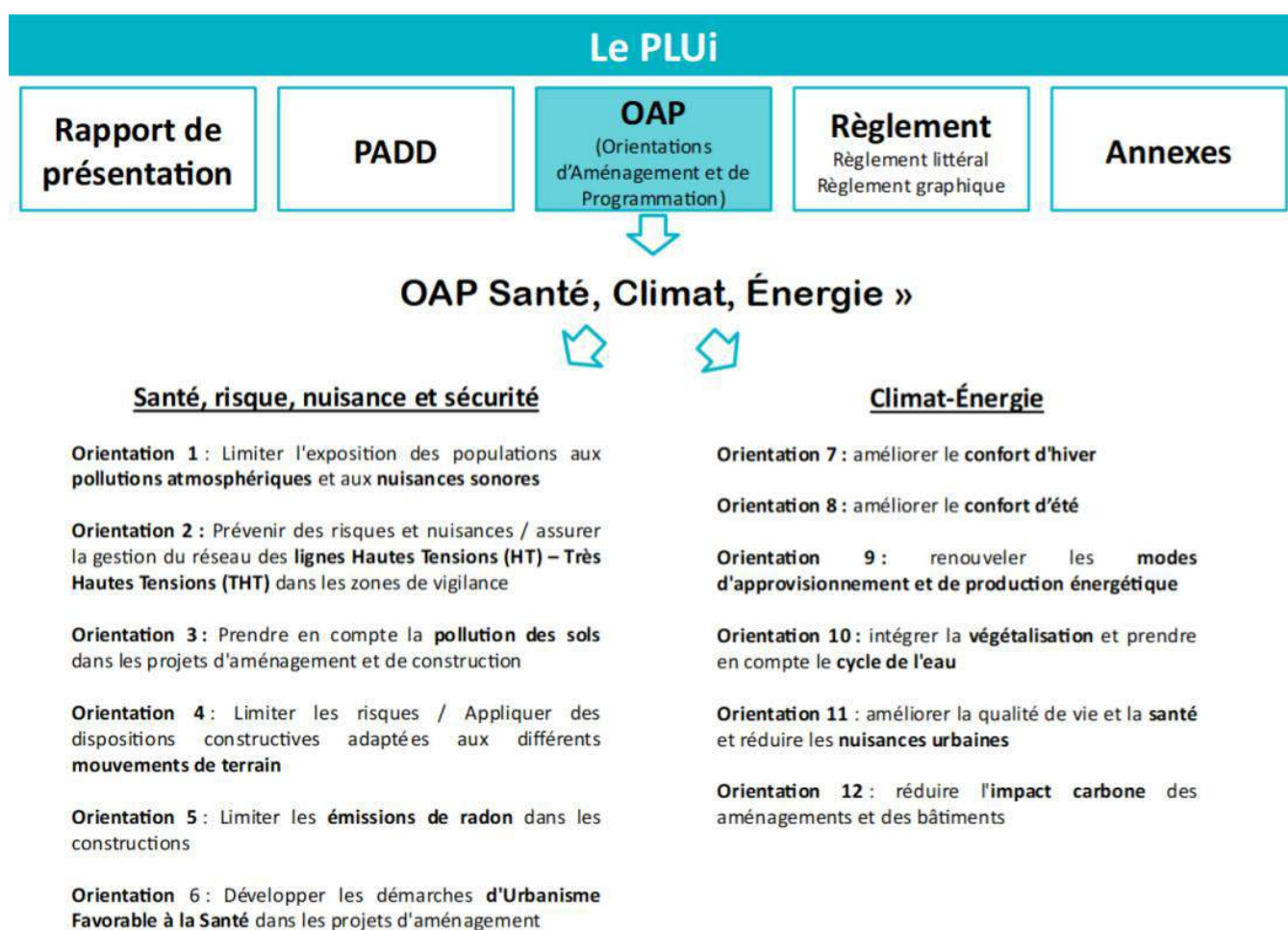
7. Santé et urbanisation

Une population vieillissante, des inégalités sociales et territoriales de santé, une augmentation des maladies chroniques, du stress, dépression liés aux conditions de vie et l'émergence des maladies vectorielles accentués par le changement climatique et l'urbanisation croissante (Source : Agence Régionale de Santé de Bretagne)... tous ces signaux impliquent une prise de conscience des collectivités et des habitants sur la nécessité de prendre en compte le cadre de vie. L'enjeu de santé se lit de façon sous-jacente à travers les différentes attentes : plus de nature, de médecins, de lieux pour la pratique sportive, d'aménagements pour les déplacements doux...

Un centre-ville, centre-bourg où il fait bon vivre avec du lien social, de la mixité, de la diversité, des espaces de ressourcement, de nature, de culture et de sport est un lieu en faveur d'une bonne santé !

La santé partie intégrante des documents d'urbanisme de Rennes Métropole

La Métropole a déjà entamé plusieurs politiques en lien avec la santé. Au moment de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), les élus ont intégré cette notion dans les orientations (Orientation 8 : "Construite une métropole du bien-être au service de ses habitants, intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets et limitant les nuisances").



D. Le centre-ville, espace de déconnection numérique ?

Souvent citée comme incontournable par les acteurs économiques et les élus, la question du numérique n'a été abordée... aucune fois. Pour les participants, il s'agit d'un non-sujet dans le développement des centres-villes et centres-bourgs. Soit que le numérique fait tellement partie du quotidien qu'on ne l'évoque plus, soit à l'inverse, le centre-ville n'est pas un espace où le besoin de numérique se fait ressentir. Par contre, le retour aux cartes de situation ou aux parcours matérialisés ont été énoncés, une manière de respatialiser l'espace face à l'effet numérique !

Smart City versus Fab City ?

La Smart city ou ville intelligente

Le concept de ville intelligente a été porté par des entreprises leaders du numérique, souhaitant apporter des solutions technologiques aux problèmes de densification urbaine. Les villes qui ont adopté ces solutions ont essuyé quelques revers, tels que l'inadéquation de certains services proposés par rapport aux besoins réels des territoires, ou encore une perte de souveraineté liée à une dépendance technologique trop forte vis-à-vis des prestataires.

Comme en réaction, un second mouvement vise à remettre au centre des préoccupations les finalités de l'action publique locale et l'innovation sociale. Les collectivités sont alors de plus en plus à l'écoute des citoyens et des acteurs socio-économiques, via un renforcement de la participation citoyenne et l'ouverture des gouvernances territoriales. Le but étant d'améliorer l'adéquation des projets aux besoins.

Cerema, 2 mars 2018



La Fab City, une ville localement auto-suffisante et globalement connectée.

Elle nous invite à repenser l'impact de la fabrication numérique au-delà du Fab Lab, pour relocaliser la production industrielle, alimentaire et énergétique sur le territoire urbain. La Fab City c'est un peu le mariage entre fabrication numérique, ville durable et intelligente, et économie circulaire. Avec les infrastructures en place et la connaissance en partage, on peut réduire la quantité de matières et de produits importés, et recalibrer les échanges induits par la mondialisation. En cela, c'est très lié à l'économie circulaire – notre approche permet de créer des boucles de matières plus courtes, plus locales.

Urbanews

CONCLUSION

Pour le Conseil de développement, il y a une réelle nécessité de réfléchir le centre-ville et centre-bourg dans sa globalité associant habitat, commerces, art de vivre, animations, transports... ce qui signifie aller vers une politique transversale et un portage politique fort.

Plusieurs études montrent que de plus en plus de personnes souhaitent quitter les gros centres urbains pour les villes moyennes et leur qualité de vie. Cultivons cette particularité ! En évitant que chercher à calquer les métropoles ou entrer en compétition avec les centres.

Le CDPL préconise une réelle co-construction entre la ville-centre, les périphéries et les communes de l'agglomération mais aussi avec les acteurs privés et les habitants même si cela demande de travailler sur un temps plus long.

Un nouveau modèle économique est à construire.

Beauté, sérénité, convivialité et biodiversité sont les maîtres mots des centres de demain mais ils se doivent aussi d'affirmer leur identité. Les centres-villes, centres-bourgs doivent trouver leur "totem", ce qui les particularisent et les rendent identifiants.

Le centre-ville idéal

Comment imaginer le centre-ville idéal de demain ? Par un jeu de cartes représentant plusieurs situations, les participants ont décrit ce que pourraient être cet espace de vie.

D'ici 20 ans, les habitants pourront bénéficier dans leur centre-ville ou centre-bourg de commerces de proximité couplés à des services de livraisons. Ils pourront se loger majoritairement dans trois types d'habitat différents : la maison de ville, les logements aux étages d'un commerce ou dans du petit collectif. Les logements seront construits en bois, pierre ou encore en acier. En termes de services et équipements de proximité, il y aura un marché, des professionnels de santé et des établissements scolaires. De plus, l'offre d'équipements sportifs sera constituée de parcours santé (fitness extérieur), d'un skate park et d'une piscine.

Les habitants pourront profiter d'expositions gratuites dans le centre, d'une médiathèque et d'un cinéma. La vie sociale sera développée par l'aménagement de lieux de rencontres équipés de mobilier urbain. Elle sera également animée par les diverses activités des associations.

Dans le Pays de Lorient, il fera bon vivre dans le centre-ville avec les parcs et jardins ainsi que les murs végétalisés. Les centres-villes seront très fleuris. Cette biodiversité permettra de le dépolluer. Les habitants se sentiront en sécurité car ils feront preuve d'un grand civisme entre eux. Les rues seront aménagées pour permettre la libre circulation aux personnes à mobilité réduite et aux piétons. Pour se déplacer, les habitants pourront également utiliser le bus et les deux roues.





LA SYNTHÈSE

« Les centres-villes -centres-bourgs »

Novembre 2019

En mai 2018, Lorient Agglomération saisissait le CDPL sur la question des centralités, autrement dit de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire. Le CDPL a souhaité répondre à cette demande en interrogeant les habitants sur leurs usages et leurs attentes.

POURQUOI CE SUJET EST-IL D'ACTUALITÉ ?

Les causes de la dévitalisation des centres-villes moyennes et centres-bourgs sont connues : des métropoles attractives au détriment des villes moyennes, la désindustrialisation, la révolution commerciale liée à un aménagement du territoire fait pour l'automobile (éloignement de l'habitat, commerces et services), un désengagement de l'État avec la perte des services et le vieillissement de la population. Les conséquences sont visibles avec une vacance commerciale, une diminution du nombre d'habitants et un manque de dynamisation. Face à cela, nous pouvons remarquer certaines contradictions politiques, d'un côté plusieurs plans et programmes nationaux et régionaux pour enrayer le problème mais au niveau local un développement économique lié à une compétition territoriale et, donc, au développement des périphéries.

Sur le pays de Lorient (avec Quimperlé Communauté), la volonté politique d'agir est bien

présente et visible à travers le SCot (Schéma de Cohérence territoriale) et une réglementation qui privilégie les centres face aux périphéries. Cependant, la place de l'axe commercial est prédominante et l'approche "centre-ville" a tendance à fonctionner en « silo », sans transversalité et sans concertation, ni avec les habitants, ni entre les différentes communes du territoire qui sont pourtant en interrelation.

Portrait des centres-villes du pays de Lorient

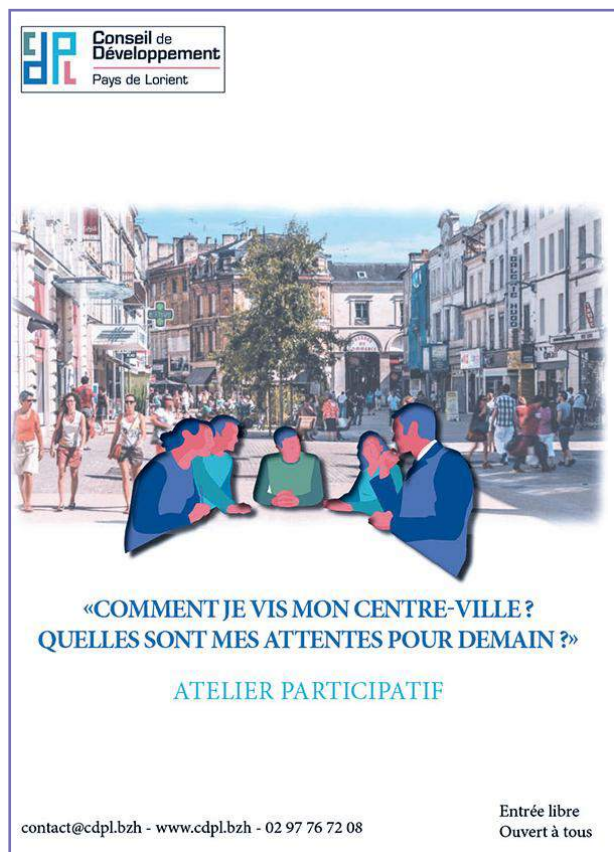
- un taux de vacance commerciale de 11,2 %
- une population vieillissante dans les centres et une périphérisation des familles
- des logements peu adaptés au changement de la cellule familiale
- une hausse des déplacements vers la ville-centre
- un manque de diversité architecturale

A. DES BESOINS ET DES ATTENTES DES HABITANTS

La démarche du CDPL

Afin de répondre à la saisine, les membres du CDPL ont choisi de procéder à des auditions. Elles se sont concentrées sur la question commerciale. Ensuite, des ateliers et un questionnaire en ligne ont été

organisés pour connaître les usages et les attentes des habitants. Les ateliers se sont posés sur cinq communes : Hennebont, Plouay, Quéven, Kervignac, Clohars-Carnoët ainsi que dans un bar dédié aux



jeunes. Les participant.e.s des ateliers étaient majoritairement des hommes, retraités et cadres supérieurs. Le questionnaire en ligne a permis de toucher plus de personnes dont plus de femmes, avec une moyenne d'âge plus jeunes, des catégories socioprofessionnelles plus diversifiées et des habitants des villes moyennes.

Par l'utilisation de cartes, de questions et surtout de discussion entre les participants, ils ont pu exprimer la façon dont ils percevaient et "utilisaient" leur centre-ville et leurs attentes pour un centre-ville "idéal".

Les usages et attentes

Pour les habitant.es, le périmètre administratif (Plan Local de l'Urbanisme...), n'a aucun sens. Pour lui/elle, le périmètre du centre-ville se définit en fonction des équipements (sportifs, culturels...), des commerces et des éléments de repères tels que l'église, la mairie. Certain.es l'envisagent en fonction des possibilités de le parcourir à pieds et d'y trouver tous les services dont il/elle a besoin.

Le lieu préféré des répondant.es en centre-ville est étroitement lié à l'espace public : les places, les parcs... à des lieux de passage, de rencontres, des

lieux animés et de détente. "Bien-être", "agréable", "bien équipé", "provoque la rencontre" sont les termes les plus souvent cités pour justifier de ce choix.

Les offres indispensables à un centre-ville, centre-bourg sont les commerces, les services et la vie sociale. Ce qu'ils.elles attendent : une amélioration de l'accès à ce lieu pour tous (personnes à mobilité réduite, poussettes, vélo, piétons...), une offre commerciale diversifiée et un habitat rénové.



LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les auditions, ateliers et questionnaire avaient pour objectif de dégager des pistes d'actions et préconisations pour redynamiser les centres-villes et centres-bourgs. Plusieurs axes ressortent des discussions.

Pour un centre-ville adapté aux habitants

Face au constat que les habitants se sentent exclus des décisions prises sur un lieu qu'ils vivent, il est important que leurs usages et leurs attentes soient bien pris en compte par les décideurs et les urbanistes. Cette prise en compte peut se faire à différents niveaux :

- en intégrant l'avis citoyen dans le processus de décision et en les faisant participer dans les définitions des cahiers des charges des équipements ou aménagements
- en développant de nouvelles formes de

concertation qui permettent de bien comprendre les attentes des habitants (marches exploratrices, enquêtes, focus groupes...) a contrario des réunions publiques où il est difficile pour tous les citoyens de s'exprimer et où souvent il s'agit d'une présentation des décisions déjà prises.

- en favorisant l'émergence d'initiatives citoyennes. De plus en plus, les citoyens se regroupent autour d'un projet participatif. Ces projets ont besoin d'un être soutenu par la collectivité afin d'en faciliter la concrétisation.

Un lieu pour vivre-ensemble

L'espace public a tendance à se refermer pour devenir espace d'exclusivité ou privé. Pourtant, à l'analyse des débats avec les participants aux ateliers et au questionnaire, nous ressentons une forte volonté de reprendre la main sur ces espaces pour qu'ils s'envisagent comme un lieu du mieux vivre-ensemble. Espaces de partage comme des jardins partagés ou des rues où se cotoient vélo, voiture et piétons ; espaces mutualisés ; espaces animés avec une part belle faite à la culture (expositions, arts de rue....) ; espaces propices à la rencontre avec du mobilier urbain, des commerces,

des services qui permettent de discuter, de rencontrer l'autre ;...) ; espaces où les enfants peuvent se divertir, courir, où ils ne sentent pas exclus.



Un lieu accessible à tous

Les déplacements sont au cœur des problématiques des habitants. De plus en plus vécus comme une contrainte, sans oublier les

conséquences sur l'environnement, la santé et le réchauffement climatique, ils ont largement été abordés. Une des attentes les plus fortes est de

rendre les centres-villes et centres-bourgs accessibles à tous, surtout pour les personnes à mobilité réduite. Avec le vieillissement de la population, cette question est de plus en plus urgente. Concrètement, les solutions envisagées touchent l'aménagement des trottoirs et des rues afin que chacun puisse y circuler à sa guise, avec le mode de transport choisi (vélo, à pieds, poussettes,

voiture...) et en toute sécurité.

Un autre aspect se trouve à la source, c'est-à-dire comment réduire les déplacements. Avoir accès à tous types de commerces (alimentaire, vêtements, bricolage, sport...), de loisirs (culture, sport...) et de services (surtout médicaux) au même endroit : dans le centre-ville permet d'éviter de prendre la voiture pour se rendre dans les périphéries.

Un lieu où il fait bon vivre

Il est attendu des centres-villes et centres-bourgs qu'ils soient un lieu de plaisir, un lieu où on profite de l'instant présent en s'extirpant de la frénésie du quotidien. Les habitants recherchent de plus en plus à vivre ou fréquenter des lieux qui font penser aux vacances, au tourisme. Ils regardent de plus près le cadre de vie et l'ambiance du lieu.

Pour inciter à les personnes à revenir habiter et fréquenter les centres-villes et centres-bourgs, plusieurs solutions ont été explorées :

- rénover, embellir l'habitat ; privilégier la rénovation à la construction ; adapter les logements aux nouvelles cellules familiales et aux personnes âgées...
- aménager des espaces de ressourcement pour contrer les impacts de la densification (espaces de nature, calme, sans bruit)

- privilégier les zones piétonnes et les équipements urbains (toilettes, bancs, transats....) ; permettre la balade, la flânerie
- proposer une offre commerciale attractive et diversifiée par du portage, la maîtrise des loyers, commerces éphémères...
- remettre la Nature au coeur des paysages urbains (jardins partagés, végétalisation des parking, toits..., agriculture urbaine, arbres fruitiers....)
- proposer des équipements pour développer la pratique sportive
- mettre la santé au coeur des enjeux de l'urbanisme

L'aspect numérique n'est, à aucun moment, ressorti des débats. Est-ce un oubli car il fait parti intégrante de notre quotidien ou le centre-ville est-il vécu comme un espace de déconnection ?

CONCLUSION

Proximité, convivialité, bien-être et sérénité sont les maîtres mots du centre-ville de demain dessiné par les membres du Conseil de développement et les participants aux ateliers et questionnaire. Pour y parvenir, il sera nécessaire de travailler en transversalité. En transversalité sur les différentes fonctions (commerces, habitats, transports...), en transversalité avec les différents acteurs (élus, techniciens urbanistes, acteurs économiques, habitants, communes voisines). Même si cela devrait nécessiter un travail sur du long terme.



**Conseil de
Développement**
Pays de Lorient

6, rue Alphonse Rio, 56100 Lorient
contact@cdpl.bzh
Tél : 02 97 76 72 08

www.cdpl.bzh



Cabinet du Président

Monsieur Jean Verger,
Président du Conseil de
développement du Pays de Lorient
1, rue Fulvy
56100 Lorient

Le 22 mai 2018

Objet : Saisine du Conseil de Développement relative aux centralités

Monsieur le Président,

Le sujet de la revitalisation des centres-villes est un sujet d'actualité. Souvent traité de manière sectorielle au travers d'une politique publique spécifique, la question de la centralité ne faisait pas l'objet jusqu'à récemment, d'un questionnement plus large, d'un traitement global.

Depuis maintenant quelques années, des initiatives ont vu le jour pour s'interroger sur le sujet des centralités, leur dynamisme, leur enjeux. Ainsi en juin 2016 à Saint Briec, l'EPFR et la région Bretagne ont réunis plus de 800 personnes sur le thème « revitalisons nos centres-bourgs ». Plus récemment, c'est le projet de loi ELAN qui intègre le développement des centralités comme un enjeu majeur et le rapport Marcon relatif à la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes qui interroge un certain nombre de fonctions des centralités. Plus proche de nous le conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne a publié en octobre 2017 un rapport intitulé « centres bourgs et centres-villes de Bretagne ; réinventons les centralités ! ».

Ce sujet est clairement d'actualité et illustre bien la nécessaire transversalité qu'impose un questionnement sur les centralités. Le sujet des centralités a ainsi clairement été indiqué comme un axe prioritaire du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de ses dimensions : habitat, commerces et services à la personne, emplois, équipements,...

L'agglomération de Lorient travaille d'ores et déjà fortement pour conforter les centres-villes et les centres-bourgs qui la composent : travail en matière d'habitat dans son PLH, projet Triskell qui dessert les quartiers les plus denses en population avec un TCSP, inscription des centralités dans le SCOT et préservation des dynamiques commerciales de cœur de ville,...

Les élus communautaires souhaitent donner une nouvelle dimension à leur réflexion en matière de centralité : l'agglomération lorientaise dispose d'atouts avec une centralité forte autour de Lorient, mais également avec un tissu de centres-villes et de centres-bourgs dotés de services à la population pertinents. Il est donc opportun de s'interroger actuellement sur le devenir de ces centralités, les enjeux auxquels elles vont être confrontées et des pistes de réflexion pour leur évolution.

C'est en ce sens que l'agglomération questionne le conseil de développement au travers de la présente saisine. Il est demandé que le conseil de développement du pays de Lorient examine le sujet des centralités sur notre territoire, afin de proposer une réflexion sur leur évolution et leur devenir. Ce travail nécessite une nécessaire prise en considération dans son analyse et ses propositions, des différents niveaux de centralités définis dans le SCOT (cœur d'agglomération, centres-villes et centres-bourgs, quartiers). La réflexion portée devra en outre :

- Tenir compte des acteurs et des outils existants tant sur notre territoire, qu'à l'extérieur
- Prendre en compte des expériences réussies d'autres territoires (régionaux, français, voire européens...)

LORIENT AGGLOMÉRATION - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 97 02 29 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.FR



BRANDÉRION . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIEL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER
LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUÉLIC . LORIENT . PLÉMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC
PRÉDERION . BUBRI . KALANN . KADAN . KLEGUER . GAVR . YESTAEL . GROE . GWIDEL . HENBONT . AN IGNEEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉP
LENGEDIS . LANVODAN . AN ARVOR . LOKMIKALIS . AN ORIENT . PLAŊVOUR . PLDUE . PONT-SKORF . PORZH-LDEIZ . KELWENN . KISTINIG . RIANTEG

- Prendre en compte les démarches engagées au sein de l'agglomération et des communes et de tout opérateur pertinent sur le territoire.

Idéalement cette saisine pourrait être livrée d'ici à la fin de l'année 2018.
Je me tiens à votre disposition pour échanger si besoin sur cette saisine, et vous en souhaite une bonne réception.

Le Président
Norbert Métairie



ANNEXE 2

LES RESSOURCES

Centres-villes, centres-bourgs, état des lieux :

"Villes petites et moyennes, évolutions et stratégies d'actions- comparaison internationale" Caisse des dépôts

"Centres-bourgs : se résigner ou lutter ? Se réapproprier des démarches globales pour enrayer la dévitalisation", Actes du séminaire du CAUE17, du jeudi 13 octobre 2016

"Villes moyennes, villes multiples. Interroger les trajectoires des villes moyennes, étudier les alternatives, renouveler l'action collective" Tendances, n°6 - mars 2019

"Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !" CESER, Octobre 2017

"Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne", CESER, Juin 2016

"Revitaliser son cœur de ville. L'adapter au commerce de demain", LESTOUX D., 2015

"Rapport mission prospective sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes villes", LESTOUX D. février 2018

"Psychologie environnementale" de GABRIEL MOSER DE BOECK http://informations-documents.com/environnement.ecole/urbanisation_ville.htm

<https://www.lemonde.fr/blog/transports/2019/08/20/dangers-hyperconnexion-rappellent-ceux-du-tout-voiture/>

<http://www.iaur.fr/centralites-thematique-transversale-iaur/>

"L'expérimentation centre-bourg en Bretagne" http://www.parc-naturel-brenne.fr/images/phocagallery/dmdocuments/2_epfbretagne_20170404_presentation_epfbretagne_cb1.pdf

http://cdbretagne.org/w/files/PublicationTelechargee3_DIAPO_CRB_JMORICE.pdf

https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/centres-villes-morts-moches-peripheries-merci-qui?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/morbihan-pourquoi-les-villes-seduisent-davantage-5693734>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/les-enfants-sont-les-oublies-de-l-urbanisme-5612943>

Sur le pays de Lorient

Observatoires www.audelor.com

Participation citoyenne

"Aménager ensemble nos villes et nos villages" Sans Transition - janvier 2017

"Comment transformer la ville à partir des usages" La Fabrique de la cité - 2015

Le convivialisme et la ville : <https://www.lairedu.fr/media/audio/conference/convivialisme-ville-vers-convivance-urbaine-anne-marie-fixot/>

Cœur de Ville

<https://www.entreprises.gouv.fr/coeur-de-ville>

<http://www.lagazettedescommunes.com/554419/le-plan-action-coeur-de-ville-tres-attendu-mais-trop-limite/>

<https://www.publicsenat.fr/article/societe/comment-redonner-du-coeur-aux-centres-villes-83755>

<https://www.metropolitiques.eu/Action-coeur-de-Ville-une-reponse-en-trompe-l-oeil-a-la-crise-des-villes.html>

Le genre et la ville

<https://www.franceculture.fr/conferences/universcience/quelle-place-pour-les-femmes-dans-la-ville>

<http://www.genre-et-ville.org/page-d-exemple/>

<http://www.lagazettedescommunes.com/543230/mieux-amenager-la-ville-pour-que-les-femmes-sy-sentent-bien/>

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/document.pdf> (genre et ville - ville de Paris)

<https://c2d.bordeaux-metropole.fr/Travaux-passes/Travaux-a-l-initiative-du-C2D/Ville-HQE-Haute-Qualite-Egalitaire-2014>

Centre-ville et numérique

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301545096752-et-si-le-numerique-sauvait-les-centres-villes-2167975.php#xtor=CS1-1>

Commerces de demain ?

<https://www.pop-up-urbain.com/entretien-jean-laurent-cassely-pratiques-urbaines/>

Commerces

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/commerce-les-centres-villes-bretons-ne-veulent-pas-mourir-5398700>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/commerces-lorient-un-coeur-de-ville-defendre-5645428>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56000/en-morbihan-ces-commerces-de-village-qui-resistent-avec-des-idees-5686378>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/commerce-ces-epiceries-rurales-misent-sur-l-esprit-collectif-5489672>

Le commerce en ligne favorise l'étalement urbain
<https://www.lemonde.fr/blog/transports/2018/09/07/commerce-en-ligne-favorise-etalement-urbain/>

Divers

<http://www.ecohabitons.org/>

Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises ».

http://franceurbaine.org/fichiers/documents/franceurbaine_org/activite/environnement/fiches_mars2018_fr_bd.pdf

"Comment optimiser les usages dans les bâtiments publics" La gazette des Communes, mai 2018

Télérama "Vive le design participatif", 16/10/2019

ANNEXE 3

Énoncés des ateliers

I. Premier et deuxième énoncé

Les deux premiers énoncés n'ont pas évolué. Les habitants du Pays de Lorient devaient dessiner le périmètre du centre-ville à main levée sur la carte de la commune et justifier leur choix. Chaque participant avait à sa disposition un crayon feutre d'une couleur différente. Ils l'ont spécifié dans la fiche participant. Puis, ils devaient dessiner sur la carte par un cœur, leur lieu préféré du centre-ville et expliquer également leur décision.

II. Troisième énoncé

Ensuite, chaque participant doit donner selon une liste de 12 thématiques, les 3 thématiques par ordre de préférence, les plus importantes dans un centre-ville et se justifier. Ces thématiques sont :

- Offre économique et commerciale
- Offre d'habitat (prix, taux de vacance, état)
- Offre de services et équipements de proximité (santé, la poste, éducation...)
- Offre d'équipements sportifs
- Offre artistique, culturelle (Musée, théâtre, cinéma ...)
- Vie sociale (Evènements, vie associative, lieux rencontres ...)
- Présence de nature
- Sécurité (Agressions, vols ...)
- Confort et bien-être (Pollution, Nuisance sonore, mobilier urbain ...)
- Esthétique (Harmonie, « beauté » ...)
- Identité, Patrimoine (Eléments patrimoniaux, histoire de la ville...)
- Accessibilité pour tous (Personnes à mobilité réduite, vélo, à pied, voiture...)

Au préalable, les thématiques étaient moins nombreuses. Les citoyens avaient le choix parmi 8 propositions :

- Diversité et offre commerciale
- Une Identité, une histoire
- Habitat (Prix, vacance logement)
- Services publics
- Vie sociale (association ...)
- Gouvernance et démocratie locale
- Présence de nature
- Vie et diversité culturelle

Elles ont été complétées afin de proposer aux participants un choix plus vaste et que les différents aspects d'un centre-ville soient abordés. Cet énoncé permet d'obtenir les thématiques qui leur semble indispensables au sein du cœur de centralité urbaine. Grâce à leurs réponses, nous pouvons connaître quels sont leurs envies et leurs souhaits.

III. Quatrième énoncé

Ensuite, comme quatrième énoncé, les participants doivent utiliser la carte du centre-ville et du Pays de Lorient pour spécifier les actions qu'ils réalisent. Ils doivent indiquer sur les cartes par leur feutre où ils :

- Achètent leur pain : par un P
- Font leurs courses alimentaires : par un C
- Font les magasins (vêtements) : par un M
- Vont à la pharmacie : par un Ph

- Vont au médecin : par un Me
- Vont au tabac presse : par un T
- Boivent un verre : par un V
- Amènent les enfants à l'école : par un E
- Se baladent (promène) : par un B
- Font du sport : par un S
- Se divertissent (culture, cinéma) : par un D
- Voient des amis : par un A

Puis ils doivent encadrer la lettre selon le mode déplacement utilisé :

- Un pour piéton
- Un O pour voiture
- Un pour vélo
- Un pour transport en commun

Lors de l'élaboration de l'atelier, j'avais proposé de demander aux habitants lors de deux énoncés différents quels sont les qualités et les défauts de leur centre-ville. Ils ont été supprimés car ils peuvent y répondent lors de l'évaluation du centre-ville et cela permet un gain de temps. L'évènement ne doit pas durer plus de 2h30. Ensuite lors deux autres énoncés, ils devaient écrire sur des petits drapeaux, les actions suivantes :

- Faire ses courses
- Faire du shopping
- Se promener
- Faire du sport
- Se divertir (culture)
- Voir des amis

Puis, ils les auraient plantés avec des punaises sur la carte de la commune puis sur la carte de Pays de Lorient. Chaque personne aurait eu des drapeaux de sa couleur respective. Ce procédé a été remplacé par le crayon feutre car les panneaux ne semblaient pas tenir sur les cartes et ils auraient été ensuite difficile de transporter les cartes sans perdre l'un des panneaux. L'analyse des résultats aurait pu être compromise. Les pratiques ont été complétées car durant cette première version, cela reste assez réducteur, cela ne permet pas de comprendre véritablement dans quelle situation les habitants se rendent dans le centre-ville. Les 2 énoncés sur les pratiques ont été regroupés en un seul car lors des ateliers, avec les bénévoles, nous avons constaté que les citoyens ont répondu simultanément aux deux énoncés. Ils permettent de comprendre et de découvrir dans quelles circonstances les citoyens se déplacent dans le centre-ville pour y consommer. Cela doit permettre de voir dans quelles villes certaines actions sont réalisées et si certains cœurs de ville font de l'ombre à d'autres.

Puis lors d'une autre question, les citoyens auraient dû dessiner au feutre les itinéraires qu'ils faisaient en reliant leur lieu de domicile ou de travail à l'action, par un trait. Selon les modes de déplacements celui-ci différait. Le tracé aurait été en :

-pointillé = à pied -rond= à vélo -triangle = en TC -trait = voiture

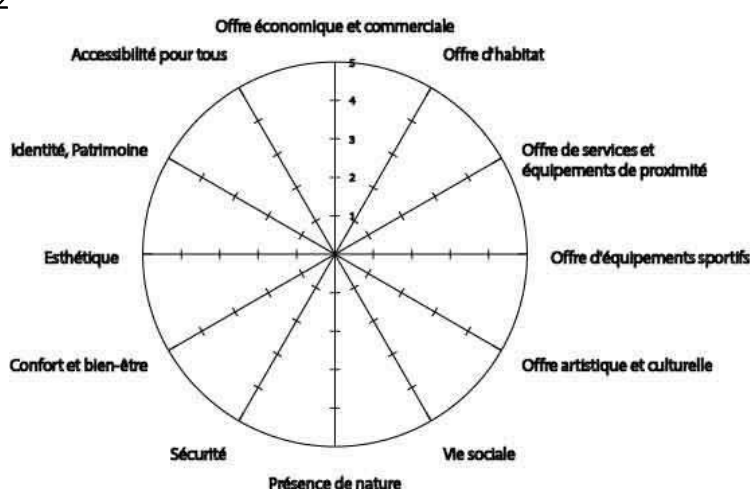
Les modes de déplacements ont aussi été ajoutés à cette question pour permettre d'aborder la problématique des mobilités et pour réduire la durée de l'atelier. Grâce à cet intitulé, le CD obtient selon les actions les différents modes de transports utilisés. Lors de l'analyse, je vais pouvoir étudier si ces modes de transports diffèrent selon l'action. La problématique des mobilités est ainsi abordée, sa prise en compte dans les réflexions des centralités est importante car elle conditionne leur accessibilité.

IV. Cinquième énoncé

Dans la première version, trois autres énoncés ont été demandés aux participants pour comprendre la place du centre-ville de Lorient dans le Pays de Lorient. Ils devaient répondre à « Quelles sont mes activités sur Lorient ? » et expliquer pourquoi ils s'y rendent et pour quels motifs. Puis dire à tour de rôle ce que « Qu'apporte Lorient que ne m'apporte pas leur centre-ville ? » et « Que doit m'offrir un centre d'agglomération ? ». Ces trois questions ont été supprimées car il n'était pas possible de répondre à autant d'énoncés en une soirée de 2h30. Les membres et moi-même avons dû faire des choix, ne nous pouvions pas conserver l'ensemble des intitulés.

Dans la version définitive, les participants passent maintenant à la partie collective. Ils doivent noter collectivement le centre-ville selon les 12 critères suivants, de 0 à 5 :

- Offre économique et commerciale
- Offre d'habitat
- Offre de services et équipements de proximité
- Offre d'équipements sportifs
- Offre artistique, culturelle
- Vie sociale (animation, lieux rencontres ...)
- Présence de nature
- Sécurité (Agressions, vols ...)
- Confort et bien-être
- Esthétique
- Identité, Patrimoine
- Accessibilité pour tous



5 étant la meilleure note. Lorsqu'ils hésitent ils peuvent choisir le demi-point inférieur ou supérieur (0.5 ; 1,5 ...). Ils devaient voter sur un graphique de type radar. Ensuite durant cet énoncé, ils doivent décider si selon eux, chaque critère doit être amélioré. Dans certaines communes, l'offre de commerces ou de services peuvent être réduites mais cela peut être suffisant pour les habitants. Puis lorsqu'ils choisissent d'améliorer les actions, ils doivent donner des solutions. Enfin, chaque personne priorise 3 solutions en collant des gommettes correspondant à sa couleur.

Dans les versions précédentes, ces énoncés étaient séparés en plusieurs énoncés. Dans la première version, l'énoncé était différent. Les participants devaient répondre à « Quelles améliorations faudrait-il faire ? Qu'est-ce que je veux et où ? » Ils devaient coller des gommettes de couleur sur la carte de la commune. Chaque gommette de couleur correspondait à une thématique :

- Vert = Espace vert
- Bleu = Espace d'eau
- Violet = Mobilier urbain
- Noir = Equipement sportif, culturel, artistique, loisirs ...
- Gris = Transport
- Rose = animation
- Rouge = Commerce
- Orange = Habitat
- Jaune = Service

Pour chaque couleur de gommette, un tour de table aurait dû se faire afin que chaque participant justifie les raisons de son choix et de son lieu. Ils décident ensuite collectivement les actions d'amélioration pour lesquels ils sont favorables. Pour ne pas créer de confusions nous avons gardé les mêmes thématiques entre

l'évaluation du centre-ville et les critères d'améliorations. Puis, nous avons supprimé l'idée de spatialiser les solutions sur la carte. Ils doivent les dire oralement et prioriser 3 solutions individuellement. La spatialisation demande de faire un constat et de pouvoir montrer un état des lieux aux participants. Tous les citoyens ne sont pas informés ou ne peuvent pas se rappeler de la situation du centre-ville. Puis, les participants auraient dû obtenir un consensus pour chaque amélioration et pour sa localisation. Cet intitulé aurait pu servir dans une autre étude. L'objectif de cet atelier n'est pas de savoir à quel lieu précisément les citoyens veulent du changement mais quelles sont les thématiques pour lesquelles ils ont des attentes et qu'ils leur semblent nécessaires. Quant à la deuxième version, ils devaient justifier leur note. Puis dans un autre énoncé ils devaient expliquer pour quelles raisons ils souhaitent améliorer chaque critère et donner diverses solutions. Nous avons assemblé ces deux énoncés car en réalisant les premiers ateliers nous nous sommes aperçus, avec les membres que les justifications sont les mêmes entre les deux questions. Leurs réponses sont très liées. Il y avait une redondance et ils proposaient généralement directement des solutions lorsqu'ils critiquaient le centre-ville.

V. Sixième énoncé

Figure 13 Un énoncé pour se projeter d'ici 20 ans

Enfin, le dernier énoncé comme je l'ai dit précédemment, il s'agit d'une projection. Cette dernière question a été difficile à concevoir. La saisine demande d'obtenir comment les citoyens envisagent les centralités de demain. Lors de la première version, cette projection était abordée en deux questions. La première étant « Comment j'imagine le centre-ville ou centre-bourg d'ici 20 ans ? ». Cet énoncé était à réaliser individuellement. Pour se faire, chaque participant devait noter une idée par post-it. Puis chacun à leur tour, les participants auraient dû présenter leurs post-it. Puis collectivement, ils les rangent par catégorie. Dans cette question, les citoyens doivent se baser sur l'existant contrairement à la deuxième question « Comment j'imagine (je rêve) mon centre-ville idéal ». Il ne faut pas prendre en compte la situation actuelle du centre-ville mais laisser parler ses envies profondes sans se mettre de limites. Ils doivent faire abstraction des contraintes budgétaires et techniques. Avant de présenter son centre-ville rêvé à la table, chaque personne aurait dû le dessiner sur une feuille paperboard. Les membres du Conseil ont trouvé ces deux énoncés trop difficiles à réaliser. Les participants n'arriveraient pas à trouver des idées et dessiner. Je souhaitais obtenir des scénarios de centre-ville. Un premier qui se base sur l'existant et qui projette les caractéristiques d'aujourd'hui, d'ici 20 ans. Puis un second, en s'affranchissant des contraintes et en laissant parler ses désirs et son côté enfantin. J'ai proposé dans un second temps, de demander aux participants de choisir parmi plusieurs images, une ou plusieurs images par thématique : la nature, la mobilité, le commerce, l'habitat ... et parmi plusieurs scénarios. En échangeant avec mes tutrices de stage, cet énoncé semblait trop réducteur et ne pas correspondre à la situation actuelle des centres-villes. Les images utilisées ne se reflétaient pas la réalité du territoire. Les personnes auraient eu des difficultés à se sentir concerné par la question.

Dans la version définitive, les habitants doivent choisir selon des critères le centre-ville qu'il rêve d'ici 20 ans. Pour chaque thématique citée dans les précédents énoncés, plusieurs propositions leur sont faites. Ils doivent se mettre en accord pour voter. Selon les thématiques certaines propositions sont plus nombreuses et le nombre de choix à voter est plus important (cf image). Cet énoncé reposait sur l'utilisation d'un jeu de cartes. Chaque proposition était accompagnée d'une image. Lors des premiers ateliers, chaque participant avait un jeu de carte, nous nous sommes aperçus que les échanges entre les participants était plus important lorsqu'un seul jeu de carte était utilisé. Les cartes étaient présentées selon les thématiques, au centre de la table. Ils exprimaient directement leur avis.

VI. Énoncés des ateliers des jeunes

L'atelier s'est également déroulé en deux parties, une partie individuelle et une partie collective. Il est passé de 6 énoncés à 5. Les adolescents et jeunes adultes peuvent trouver long l'atelier, je ne pouvais pas conserver la totalité des intitulés. Il a été même été modifié et adapté pour qu'ils restent concentré tout au long de l'atelier. Les trois premiers énoncés n'ont pas subi de modifications. Concernant le quatrième sur les pratiques au Pays de Lorient sur la commune, j'ai restreint le nombre d'actions à 3 :

- Fait du sport : par un S
- Se divertir (culture, cinéma) : par un D
- Voit des amis : par un A

Le cinquième énoncé a été supprimé. Puis la dernière question n'a également pas évolué.

LE GROUPE DE TRAVAIL « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE » DU CDPL

Composition :

Sophie APARICI - collègue Citoyen
Maurice BENOISH - collègue Citoyen
Didier BOUTEILLER - collègue Citoyen
Annick BOURNE - collègue Association
Jacques COUGOULAT - collègue Citoyen
Gérard DARRIS - collègue Citoyen
Philippe FLATRES - collègue Entreprise
Françoise GIQUEL - collègue Citoyen
Florence GOURLAY - collègue Citoyen
Dominique LE BRIGAND - collègue Citoyen
Michel LE LANN - collègue Citoyen
Marian PASUT - collègue Institution
Jean VERGER - collègue Citoyen

Avec l'assistance de Laura Dérout, étudiante en Master 2 Aménagement et Urbanisme des Territoires Littoraux.



**Conseil de
Développement**

Pays de Lorient

**Conseil de Développement
du Pays de Lorient**

6, rue Alphonse Rio
56100 Lorient

contact@cdpl.bzh

Tél : 02 97 76 72 08

Portable : 07 84 15 59 96

www.cdpl.bzh

